

La violence en contexte conjugal chez les personnes âgées : une réalité particulière

Collection

ÉTUDES ET
ANALYSES

42

**La violence en contexte conjugal
chez les personnes âgées :
une réalité particulière**

**Lyse Montminy
Christine Drouin**

**Rapport de recherche présenté au
Ministère de la Santé et des Services sociaux**

Collection Études et Analyses

No 42

Juin 2009

Données de catalogage de la Bibliothèque nationale du Canada

Montminy, Lyse

La violence en contexte conjugal chez les personnes âgées : une réalité particulière

(Collection Études et analyses ; no 42)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-921768-89-4

1. Violence entre conjoints - Enquêtes - Québec (Province). 2. Femmes victimes de violence - Enquêtes - Québec (Province). 3. Violence envers les personnes âgées - Enquêtes - Québec (Province). 4. Couples âgés - Enquêtes - Québec (Province). I. Drouin, Christine. II. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. III. Titre. IV. Collection: Collection Études et analyses (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes) ; no 42.

HV6626.23.C3M66 2011

362.82'9209714

C2011-941381-7

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Les propos tenus dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel du CRI-VIFF. Le CRI-VIFF n'est nullement responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des renseignements contenus dans le document.

**La violence en contexte conjugal
chez les personnes âgées :
une réalité particulière**

Cette publication est disponible
Sur le site web du CRI-VIFF
www.criviff.qc.ca

Remerciements

Ce projet a été réalisé grâce à une subvention accordée par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Plusieurs personnes ont contribué aux différentes étapes de réalisation du projet.

Tout d'abord, nous tenons à remercier toutes les femmes qui ont accepté de nous partager leur expérience, leur vécu afin que l'on comprenne ce qu'elles vivent au quotidien et que l'on puisse mieux répondre à leurs besoins. Par leur engagement, ces personnes ont contribué à alimenter cette recherche.

D'autres personnes ont aussi contribué à faire que nous sommes arrivées à mener à terme cette recherche et ce sont les intervenants des différents milieux qui ont participé activement au recrutement des aînées violentées par leurs conjoints.

Nous tenons également à remercier les membres du comité de suivi. Vos questions, vos commentaires lors de nos rencontres ont alimenté notre réflexion tout au long du processus.

Table des matières

REMERCIEMENTS	V
LISTE DES TABLEAUX	XI
CONTEXTE DE LA RECHERCHE	1
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE	3
Violence conjugale et couples âgés, mythe ou réalité	3
Formes, manifestations et conséquences de la violence conjugale pour les aînées	4
La difficile décision de mettre fin à une relation conjugale violente	5
Facteurs associés à la violence entre conjoints âgés	5
Facteurs psychiques	6
Facteurs sociaux	6
Objectifs de la recherche	7
CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE	9
Savoirs d'expérience et méthodologie qualitative	9
Échantillon	9
Taille de l'échantillon	9
Recrutement	10
Méthode de recrutement	11
Difficultés associées au recrutement	12
Les organismes	12
Les intervenants-es	12
Les participantes	12
Sources de référence des participantes	13
Stratégies de collectes de données	13
Instrument utilisé	13
Déroulement des entrevues	14
Analyse des données	14
CHAPITRE 3 : RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	15
Profil des répondantes	15
Provenance des répondantes	15
Niveau de scolarité	15
Revenu	16
Perception des participantes de leur état de santé	16
Statut conjugal	17

Années de vie commune _____	17
Formes et manifestations de violence conjugale _____	18
Violence psychologique _____	18
Violence économique _____	20
Violence physique _____	20
Violence sexuelle _____	21
Type de violence vécue par les aînées _____	21
Conséquences de la violence conjugale vécue par les aînées _____	22
Conséquences au plan psychologique _____	22
Conséquences au plan physique _____	24
Conséquences au plan économique _____	25
Conséquences au plan social _____	25
Besoins des aînées _____	27
Besoin d'écoute _____	27
Besoin de neutralité _____	27
Besoin de crédulité _____	27
Besoin de soutien dans la séparation _____	28
Besoin d'information _____	28
Besoin d'une intervention auprès du conjoint _____	28
Motifs de consultation des aînées _____	30
Les aînées âgées entre 60 et 67 ans _____	30
Les aînées âgées de 68 ans et plus _____	31
Ressources consultées par les aînées _____	33
Ressources formelles _____	33
Situation de crise _____	34
Maison d'hébergement _____	35
Service de police _____	35
Centre hospitalier _____	35
Réflexion et questionnement concernant leur relation de couple _____	36
Démarche personnelle _____	36
Démarche pour des difficultés conjugales _____	36
Démarche pour la violence conjugale _____	37
Ressources informelles _____	37
Situation de crise _____	37
Réflexion et questionnement concernant leur vie _____	38
Formes d'aide reçue par les aînées _____	38
Aide pragmatique _____	38
Hébergement _____	38
Soutien matériel et financier _____	39
Accompagnement _____	39
Protection et secours _____	39
Aide psychosociale _____	40
Aide au plan médical _____	40
Aide au plan judiciaire _____	40
Aide au plan juridique _____	41
Demander de l'aide c'est difficile pour les aînées _____	41
Les aînées âgées entre 60 à 67 ans _____	41
Les aînées âgées de 68 ans et plus _____	43

CHAPITRE 4 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET PISTES D'INTERVENTION 45

Les femmes que nous avons rencontrées	45
La violence en contexte conjugal : ce que rapportent les aînées	46
Les besoins des aînées	48
Quand et pourquoi les aînées consultent	49
Les ressources et les personnes que les aînées consultent	50
Les interventions auprès des aînées violentées par le conjoint	52
CONCLUSION	57
RÉFÉRENCES	59
ANNEXE I : PROTOCOLE DE RECRUTEMENT ET DE SÉCURITÉ	65
ANNEXE II : SCHÉMA D'ENTREVUE	69
ANNEXE III : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	73
ANNEXE IV : QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE	77

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ressources sollicitées pour le recrutement des participantes _____	11
Tableau 2 : Sources de référence des participantes à l'étude _____	13
Tableau 3 : Provenance des répondantes _____	15
Tableau 4 : Niveau de scolarité des participantes _____	16
Tableau 5 : Revenu annuel des participantes _____	16
Tableau 6 : Perception des participantes de leur état de santé _____	17
Tableau 7 : Durée de la séparation conjugale _____	17
Tableau 8 : Nombre d'années de vie commune _____	18
Tableau 9 : Type de violence vécue par les aînées _____	21
Tableau 10 : Concomitance des violences vécues par les aînées _____	22
Tableau 11 : Organismes consultés par les aînées _____	34
Tableau 12 : Personnes de l'entourage consultées par les aînées _____	37

Contexte de la recherche

À partir de la deuxième moitié du 19^e siècle, le problème de la violence dans la société et dans la famille est devenu un sujet de plus en plus préoccupant. Dans la foulée de l'intérêt accordé à la violence familiale, les deux dernières décennies se sont distinguées par une prise de conscience collective à l'égard des mauvais traitements exercés envers les personnes âgées. C'est ainsi que s'est développé tout un courant de recherches autour du paradigme du stress de l'aidant pour tenter de comprendre la dynamique de la violence exercée envers les personnes âgées, y compris les femmes qui peuvent être victimes de la violence de la part du conjoint. Cette façon d'aborder la violence subie par les aînées en contexte conjugal a contribué à occulter tout un aspect de la violence vécue par ces dernières, celui de la violence conjugale (Vinton, 1991; Mc Kibben, 1988; Rathbone-Mc Cuan, 1984). Ainsi, la problématique des aînées violentées par leur conjoint est beaucoup moins étudiée à travers la lunette de genre (Harbison, 1999; Vinton, 1999) même en dépit du fait que, depuis le début des années 70, un bon nombre d'auteurs rapportent que les mauvais traitements envers les personnes plus âgées sont principalement exercés dans le cadre d'une relation de couple.

La violence conjugale est reconnue comme un problème social qui peut être vécu à tous les âges de la vie (Mears, 2003; Vinton 2001; Harbison, 1999; Harris, 1996), mais, ce sont d'abord et principalement les femmes plus jeunes qui retiennent l'attention des chercheurs (Bonnie et Wallace, 2003; Buchbinder, E et Winterstein, T, 2003; Zink, Jacobson, Pabst, Reagan et Fisher, 2006). De telle sorte qu'il demeure toujours périlleux de penser d'aider ces aînées quand on ne connaît pas suffisamment leurs vécus, leurs besoins. La connaissance de leur expérience de vie eu égard à la violence subie est essentielle et se situe en amont de la réflexion entourant l'intervention. Quoiqu'il en soit de la connaissance de la problématique, tous les jours des intervenants se questionnent sur les façons de répondre aux besoins de ces aînées violentées par leurs conjoints.

À ce jour, des auteurs (Vinton, 2003; Zink, Regan, Jacobson et Pabst, 2003; Brandl et Raymond, 1997) ont évoqué l'idée que les services devraient être adaptés à la situation de ces aînées? Mais quelle est cette situation? Qu'en est-il du vécu quotidien de ces aînées auprès d'un conjoint ayant des comportements violents? Quels sont ces besoins auxquels les intervenants devraient se pencher? Y a-t-il des services qui devraient être privilégiés pour répondre aux besoins des aînées en situation de violence conjugale? Les milieux d'intervention sont-ils en mesure de répondre aux besoins des femmes âgées violentées? Il s'agit là de questions qui demeurent à ce jour encore sans réponses.

Partant du principe, que les personnes victimes de violence sont les mieux placées pour décrire leur situation, leurs besoins, nous avons rencontré des aînées violentées par leurs conjoints pour tenter de répondre aux questions précédentes. Nous comptons sur le fait qu'une meilleure compréhension du phénomène ainsi que des personnes vivant cette violence au quotidien, permettra d'améliorer les stratégies pour mieux répondre aux besoins des aînées victimes de violence conjugale.

C'est dans ce contexte que se réalise la présente étude, de type exploratoire, qui vise à connaître et comprendre la problématique de la violence conjugale vécue par les aînées. Ce projet est directement associé au Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale et plus précisément à la mesure 49 « *Soutenir des projets de recherche portant sur l'intervention auprès des personnes âgées victimes de violence conjugale* » dont l'objectif est de « Développer les connaissances permettant de mieux intervenir auprès de cette clientèle ».

La présentation de ce rapport de recherche se répartit comme suit. Au premier chapitre, nous abordons des éléments de la problématique de la violence conjugale vécue par les aînées. Le

deuxième chapitre porte sur la méthodologie appliquée pour rencontrer les objectifs de l'étude. La description des résultats de la recherche constitue le troisième chapitre et enfin au quatrième chapitre, nous mettons en perspective les résultats obtenus et nous proposons des pistes pour l'intervention.

Chapitre 1 : Problématique

VIOLENCE CONJUGALE ET COUPLES ÂGÉS, MYTHE OU RÉALITÉ

L'existence de la violence conjugale chez les couples âgés a été rapportée par plusieurs auteurs (Pillemer et Finkelhor, 1988; Vinton, 1992; Aronson, Thornewell et Williams, 1995; Harris, 1996; Gravel, Beaulieu et Lithwick, 1997; Hightower, Smith, Ward-Hall et Hightower, 1999; Montminy, 2000; Grossman et Lundy, 2003). Toutefois, en raison de considérations méthodologiques, notamment l'absence de définitions consensuelles de la violence conjugale et des méthodes de collecte de données, il est encore difficile d'établir avec précision la prévalence de la violence vécue par les aînées dans la relation maritale (Ockleford, E., Barnes-Holmes, Y., Morichelli, R., Morjaria, A., Scocchera, F., Furniss, F., Sdogati, C. et Barnes-Holmes, D. , 2003 ; Teaster et Roberto, 2003 ; Grossman et Lundy, 2003). Néanmoins, ces derniers ainsi que Brandl et Daniels, 2002 qui ont mené des études aux États-Unis et dans trois pays de l'Union européenne, confirment que la violence envers les aînées en contexte conjugal constitue un problème important.

Plus près de nous, quelques études canadiennes ont porté sur les mauvais traitements exercés envers les personnes âgées, dont la violence en contexte conjugal. Ainsi, au Canada Shell réalise en 1982, une étude auprès de 105 professionnels œuvrant dans des établissements de soins de longue durée. Les résultats de l'étude révèlent que le conjoint est l'abuseur dans 16,4 % des situations de mauvais traitements répertoriées. Grandmaison (1988) qui a également recensé des cas de mauvais traitements envers les personnes âgées dans la région de Montréal, souligne que 22,8 % des situations rapportées par les intervenants mettent en cause le conjoint. Selon Bristowe et Collins (1989), 44,8 % des aidants qui exercent de la violence sont des conjoints.

La violence conjugale chez les couples âgés est également rapportée dans deux autres études épidémiologiques (Podnieks, Pillemer, Nicholson, Shillington, & Frizzel, 1990; Pittaway et Westhues, 1993) qui indiquent que les conjoints s'avèrent les personnes les plus souvent impliquées dans les situations de mauvais traitements. De plus, l'étude pancanadienne de Podnieks et coll., 1990 révèle que 4 % de la population interrogée dans le cadre de cette recherche rapporte avoir été victime de violence et, dans la plupart des situations, le conjoint est l'abuseur. Gravel et coll., (1997) rapportent qu'au Québec, sur 130 situations de mauvais traitements identifiées par des intervenants de trois CLSC (Centres locaux de services communautaires) à partir de demandes de services, la moitié concerne des mauvais traitements psychologiques exercés entre conjoints.

Une enquête réalisée au Québec par Riou, Rinfret-Raynor et Cantin (2003) révèle un taux annuel de prévalence de la violence physique chez les femmes âgées de plus de 45 ans égal à 2,9 %. Comme l'enquête rapporte seulement la violence physique, il est important de préciser que si d'autres types de violence avaient été répertoriés, il y a tout lieu de croire que le pourcentage serait évalué à la hausse, tenant compte que la violence psychologique vient au premier rang dans la hiérarchie des formes de violence exercées en contexte conjugal.

Au Québec en 2007, les données policières ont révélé que les femmes âgées de 60 ans et plus représentaient 2 % des victimes de violence conjugale. Ces données montrent que, contrairement à l'ensemble des femmes, les femmes âgées sont davantage violentées par un conjoint (62 % pour les aînées vs 45 % pour les femmes en général) qu'un ex-conjoint (26 % pour les aînées vs 41 % pour les femmes en général). Par ailleurs, il semble que les aînées rapportent davantage les infractions de violence grave, puisqu'elles représentent 16 % des victimes de meurtre et 10 % des victimes de tentative de meurtre, alors qu'elles représentent environ 2 % des victimes des autres types d'infractions (Ministère de la Sécurité publique, 2008).

Au-delà de ces chiffres de quoi les auteurs parlent-ils quand il s'agit de la violence entre les conjoints âgés. Pour Saltzman, Fanslow, McMahon et Shelley (1999) il s'agit: « actual or threatened physical or sexual violence used by an intimate partner to cause death, disability, injury, or harm to victims, and psychological abuse used to cause trauma in victim » p.36

FORMES, MANIFESTATIONS ET CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE CONJUGALE POUR LES AÎNÉES

Les formes de violence qui font consensus pour l'ensemble des études qui traitent de la violence vécue par les femmes plus âgées en contexte conjugal sont : la violence physique, psychologique, sexuelle et financière. Quelques auteurs (Grossman et Lundy, 2003; Brandl, Hebert, Rozwadowski, Spangler, 2003), ajoutent la négligence comme autre forme de violence entre les conjoints âgés. Bien que ces cinq formes de violence soient rapportées, peu d'auteurs s'intéressent, ni ne mesurent la violence financière et la négligence exercées en contexte conjugal. Les trois formes les plus étudiées sont la violence physique, psychologique et sexuelle (Bonomi, Anderson, Reid, Carrel, Fishman, Rivara et Thompson, 2007).

La violence physique inclut, mais ne se limite pas, à frapper, pousser, étouffer, blesser physiquement, secouer (Bonomi et coll., 2007). La violence sexuelle consiste à utiliser la force physique pour contraindre une femme à avoir des relations sexuelles ou tout autre contact physique non désiré (Bonomi et coll., 2007). La violence psychologique est un exercice de pouvoir et de contrôle sur l'aînée qui se manifeste de différentes façons notamment par le dénigrement, les menaces, l'intimidation, le blâme, la manipulation (Montminy, 2000, 2005), l'isolement (Brandl et coll., 2003; Bonomi et coll., 2007). En ce qui concerne la violence financière, il peut s'agir de laisser la conjointe assumer les charges financières de la famille, d'utiliser l'argent de la conjointe pour ses fins personnelles. Certains auteurs incluent la violence financière dans la violence psychologique par exemple, le fait d'exercer un contrôle sur les finances de la famille. Dans cette étude, nous faisons le choix de distinguer les deux types de violence, car cela nous apparaissait plus près de ce que les répondantes ont rapporté. De plus, nous croyons que le fait de distinguer les deux formes de violence, nous permettra de ne pas occulter des comportements de violence financière en ne parlant que de violence psychologique. Enfin, le comportement de négligence le plus souvent rapporté est l'omission d'administrer les médicaments dont certaines femmes ont besoin.

Ce qui ressort clairement de l'ensemble des études est la place et l'importance de la violence psychologique, parmi toutes les formes de violence entre les conjoints âgés. (Gravel et coll., 1997; Grossman et Lundy, 2003; Ockleford et coll., 2003; Zink, Regan, Jacobson et Pabst, 2003; Montminy et Drouin, 2004; Zink et coll., 2006; Bonomi et coll., 2007). Pour certains auteurs, (Thériault, 1995; Montminy, 2000) la violence psychologique est au cœur de la dynamique de la violence vécue par les aînées en contexte conjugal. Pour les aînées rencontrées dans les deux études citées précédemment, la violence psychologique « vient en tête de liste comme étant la pire », « Ça creuse », « Ça mine », « C'est pire qu'un coup de poing ». Étant donné que bon nombre d'auteurs soutiennent que la violence psychologique est la forme la plus commune de mauvais traitements entre les conjoints, que les conséquences qui y sont associées sont nombreuses et affectent plusieurs sphères de la vie des femmes (Montminy, Drouin, 2004) notamment au plan de la santé physique et psychologique (Zink, et coll., 2004), nous faisons le choix de s'attarder à ces conséquences tout en faisant les liens avec les conséquences des autres formes de violence.

Dans une étude réalisée auprès de 15 femmes de plus de 60 ans qui ont vécu de la violence psychologique depuis de nombreuses années, l'auteure s'intéresse aux conséquences de cette forme de violence pour les aînées (Montminy 2000). Les effets les plus souvent cités par les répondantes

sont des propos qui se rapportent aux blessures intérieures qu'entraînent les comportements de violence psychologique. « *Ça fait mal* », « *J'ai souffert pis je souffre encore beaucoup de ça* ». La dévalorisation et la peur sont également des sentiments exprimés par la crainte du suicide du conjoint, la crainte d'être violentée physiquement, de perdre le contact avec les petits-enfants ou encore la crainte de mourir. « *Je me sentais diminuée, diminuée* », « *Je me suis comme dévalorisée, je trouvais donc que j'avais pas de courage* », « *On se sent comme si t'étais rien* ». D'autres femmes ressentent de la peine, de l'inquiétude, de la culpabilité, de la frustration, de la résignation. À ces conséquences, il faut ajouter la perte de confiance en soi et la perte d'identité « *Toi tu finis par te demander qui tu es* ».

Treize des 15 femmes rencontrées, dans l'étude Montminy, 2000 rapportent des malaises physiques de tout ordre (tremblements, fatigue générale, malaises au cœur et à l'abdomen, maux de tête, élévation de pression) et des malaises psychiques qui se traduisent par de l'angoisse, de la prise excessive de médicaments, de la sensibilité très prononcée ainsi que par une tendance dépressive. Ce qui fait dire à l'auteure que :

Vivre dans des situations de violence psychologique renvoie à un sentiment de destruction de soi qui se développe lentement, subtilement et qui s'ancre insidieusement dans le vécu quotidien. Les états émotionnels intenses et profonds, les malaises physiques et psychiques, les sentiments éprouvés (peine, dévalorisation, peur, isolement, résignation, inquiétude, etc.) et les pertes ressenties (confiance en soi, identité personnelle, compétence personnelle) contribuent à créer chez ces femmes une grande souffrance.

LA DIFFICILE DÉCISION DE METTRE FIN À UNE RELATION CONJUGALE VIOLENTE

Malgré les nombreux impacts de la violence conjugale sur la vie de ces femmes, plusieurs d'entre elles ont de la difficulté à quitter un conjoint violent (Aronson, Thornewell et Williams, 1995; Brandl et Horan, 2002; Vinton, 2002; Mears, 2003; Mouton, 2003; Zink et coll., 2003; Zink et coll., 2004; Zink et coll., 2006). Selon Gesino, Smith et Keckich (1982), la difficile décision de mettre fin à une relation conjugale violente est, pour les aînées, tributaire de plusieurs facteurs dont, une faible estime d'elle-même, la croyance qu'elles sont incapables d'endosser des rôles et des responsabilités jusqu'alors assumés par les conjoints, l'isolement social, la loyauté envers le conjoint et envers l'institution du mariage, la stigmatisation par les amis et la famille, les habiletés sociales limitées et une socialisation plus traditionnelle. Le processus de socialisation chez les aînées se manifeste, entre autres, par une subordination au conjoint qui a pris et continue de prendre le contrôle de la vie familiale, et souvent même, de la vie personnelle de son épouse (Aronson et coll., 1995; Kim et Sung, 2001). Ces derniers identifient également le système judiciaire, la crainte de perdre les biens accumulés pendant la vie commune et une situation d'insécurité financière, comme autant de facteurs qui contribuent à maintenir des femmes aînées en situation de violence. Le manque de support de la famille (Harris, 1996), la peur de vieillir seule (Gravel et coll., 1997), la religion (Podnieks, 1992), les comportements âgistes et les stéréotypes entretenus à leur égard (Vinton, 2001) ainsi que le désespoir, l'impuissance et l'insatisfaction face à la vie (Zink et coll., 2006) sont autant de motifs qui exercent une influence sur la décision des femmes plus âgées de ne pas quitter le domicile familial.

FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE ENTRE CONJOINTS ÂGÉS

Selon Harris (1996), deux perspectives théoriques, regroupant chacune plusieurs facteurs, peuvent éclairer la compréhension des dynamiques sous-jacentes à la violence entre conjoints âgés. Ce sont

les facteurs psychiques et les facteurs sociaux. Les modèles psychologiques, psychiatriques et les dynamiques interpersonnelles sont associés aux facteurs psychiques. Quant aux facteurs sociaux, ils regroupent les théories de l'apprentissage social, de la sous-culture de la violence et le modèle situationnel.

Facteurs psychiques

Les causes de la violence relèvent de facteurs pouvant être associés à l'individu (intra) ou à la relation entre les deux personnes qui sont en situation de violence (inter).

Les modèles psychologiques et psychiatriques expliquent la violence dans le couple par des caractéristiques ou des traits de personnalité des personnes qui maltraitent et des personnes maltraitées. Pour Bristowe et Collins (1989) et Wolf et Pillemer (1989), l'état psychologique dans lequel est l'abuseur joue un rôle dans les situations de violence entre conjoints âgés. Pour Harris (1996), la dépression est un autre facteur positivement associé aux situations de violence conjugale chez les couples âgés.

Dans le modèle de dynamique de relations entre le couple, la violence est considérée comme le résultat d'une réaction à l'autre conjoint plutôt que comme le résultat d'une pathologie individuelle, comme c'est le cas pour les modèles psychologique et psychiatrique. Dans cette perspective de dynamique relationnelle, la conduite violente s'explique par le comportement de l'autre personne comme, par exemple, le fait de l'avoir provoqué. À ce jour, les études empiriques permettant de supporter ce modèle sont absentes (Harris, 1996).

Facteurs sociaux

Contrairement aux facteurs psychiques qui mettent l'accent sur les personnes pour expliquer la violence entre conjoints, les facteurs sociaux posent quant à eux, un regard sur les conditions de vie ou les circonstances entourant la situation de violence pour en identifier les causes.

Selon la théorie de l'apprentissage social, l'exposition à la violence pendant l'enfance est un facteur associé positivement à la reproduction de comportements violents à l'intérieur du couple (Strauss, Gelles et Steinmetz, 1980). À ce titre, plusieurs répondantes dans l'étude de Montminy (2000) affirment que l'expérience de violence vécue par leurs conjoints dans l'enfance est un énoncé explicatif au fait que le conjoint est violent dans sa relation de couple. Toutefois, comme le souligne Brandl et Daniels, 2002, des études doivent être réalisées pour valider ce dernier propos.

La thèse de la sous-culture de la violence est aussi rapportée pour expliquer les causes de la violence chez certains groupes ethniques et chez les groupes de personnes à faible revenu. Toutefois, les études qui supportent cette théorie sont limitées (Harris, 1996).

Enfin, la théorie la plus souvent rapportée pour expliquer la violence entre les conjoints âgés est le modèle situationnel (Harris, 1996). D'après la théorie du modèle situationnel, le stress serait un élément à l'origine des comportements de violence entre les individus âgés. Pour Harris (1996), ce stress, qui peut être à l'origine des comportements violents, est occasionné par des facteurs tels l'âge, le niveau de revenu, la santé, le lieu de résidence ainsi que les conditions environnementales. Wolf (1996) et Montminy (2000) observent également que chez les couples âgés en situation de violence, les événements stressant de la vie associés à l'avance en âge et, particulièrement les inquiétudes sur la santé, exacerbent les tensions déjà présentes dans les mariages déjà peu

harmonieux. Sans préciser la relation entre le stress et les comportements de violence entre conjoints âgés, Podnieks et coll. (1990) soulignent sa présence chez les auteurs d'agressions verbales. Le fait de vivre avec le conjoint (Wolf et coll., 1984, 1986; Pillemer et Finkelhor, 1988) ainsi qu'un état de santé précaire (Lau et Kosberg, 1979; Wolf et coll., 1986; Podnieks et coll., 1990; Pillemer et Finkelhor, 1988) s'ajoutent au stress et à la dépression (Harris, 1996) comme des facteurs qui rendent les conjoints âgés plus à risque d'être victimes de violence de la part de l'autre conjoint.

Ces théories à partir desquelles les auteurs tentent d'expliquer les mauvais traitements entre conjoints âgés, proposent des facteurs associés aux individus ou à leurs conditions de vie comme étant à l'origine des comportements violents des conjoints. Cependant, il faut retenir qu'aucune de ces théories n'a été validée empiriquement auprès des aînées victimes de la violence du conjoint.

Par ailleurs, plusieurs auteurs (Pillemer et Finkelhor, 1988; Harris 1996; Podnieks, 1992; Wolf, 1998) supportent la théorie selon laquelle la violence faite aux personnes âgées, incluant celle exercée par le conjoint, est étroitement associée à une dynamique de pouvoir et contrôle d'une personne sur une autre personne. Selon Brandl, 2004 « Understanding that domestic abuse in later life is most likely an issue of power and control is critical for health care providers. Professionals will offer different options depending on how the problem is perceived and defined » p4.

Bien que bon nombre d'auteurs font référence au patriarcat, à l'oppression des femmes pour comprendre la violence vécue par ces dernières, très peu d'études mettent en perspective le rôle de l'oppression pour saisir la réalité des aînées victimes de violence de la part du conjoint (Hightower 2002). De plus lorsque des auteurs y font référence, l'accent est davantage mis sur l'âgisme plutôt que le sexisme (Vinton, 1991). Enfin, et pour faire suite à ce dernier propos, selon Hightower 2002, « Feminist theorists, advocates and providers of services for women have given scant attention the popular culture and its institutionalized stereotyped view of old age in general and older women in particular ».

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'ensemble des connaissances entourant la problématique de la violence conjugale succinctement présenté dans ce chapitre permet de connaître certains aspects du quotidien des aînées qui vivent dans des situations de violence. Toutefois, pour développer des services appropriés à leurs besoins, il apparaît essentiel de mieux connaître ces aînées afin de leur venir en aide par des interventions adaptées à leurs situations

La présente recherche a pour objectif de mieux connaître les aînées victimes de violence conjugale. De façon plus spécifique, la recherche vise les objectifs suivants :

- Décrire le profil des aînées vivant de la violence conjugale;
- Documenter la violence vécue par les aînées (formes, conséquences, durée, manifestations);
- Identifier les besoins des aînées eu égard à la violence;
- Explorer les formes d'aide que les aînées reçoivent ou aimeraient recevoir;
- Proposer des pistes d'intervention pour rencontrer les besoins des aînées.

Chapitre 2 : Méthodologie

Afin de répondre à l'objectif principal de la recherche, qui est de développer les connaissances entourant la problématique de la violence vécue par les aînées en contexte conjugal, la démarche méthodologique qualitative a été retenue. Le caractère exploratoire de l'étude, associé au manque de connaissances eu égard à la problématique nécessitaient le recours à une démarche inductive (Strauss et Corbin, 1990). Toutefois, certaines données descriptives ont été traitées de manière quantitative.

SAVOIRS D'EXPÉRIENCE ET MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE

Cette étude qui s'intéresse à l'expérience des aînées victimes de violence dans le cadre de leur relation conjugale, privilégie une approche qualitative. Le choix de cette méthodologie est dicté par la nature même de la recherche (Glaser et Strauss, 1967; Strauss et Corbin, 1990), c'est-à-dire l'intérêt de comprendre le phénomène de la violence vécue par les aînées en contexte conjugal par l'intermédiaire des personnes qui en font l'expérience. De fait, l'accent mis dans cette recherche sur les données expérientielles et l'importance de comprendre le phénomène à partir du sens que prennent les choses, les événements pour les personnes concernées (Pourtois et Desmet, 1988) dans le cadre de leur « vision du monde » (Abric, 1994) justifie une méthodologie qualitative. Il s'agit là d'une perspective qui permet d'accéder à la réalité des personnes et au contexte social qui la soutient et d'identifier les besoins exprimés par les personnes qui en sont victimes. Comme le rapporte Laforest (1997), pour intervenir de façon plus appropriée auprès des personnes âgées victimes de mauvais traitements ou plus précisément d'agression psychologique (Murphy et Cascardi, 1993), il faut d'abord être sensibilisé à la réalité et aux besoins de ces personnes. Dans ce contexte, la perspective du point de vue des personnes concernées, ici des aînées, est pertinente pour une étude dont l'objectif est la compréhension des différentes dimensions d'une problématique en vue de proposer des interventions pouvant répondre adéquatement aux personnes qui en sont l'objet.

ÉCHANTILLON

L'échantillon a été constitué à partir de la population des aînées de plus de 60 ans potentiellement victimes de violence de la part de leur conjoint. Au départ, nous avons ciblé les aînées des régions de Montréal, de la Gaspésie et de l'Abitibi-Témiscamingue. Par la suite, en raison de difficultés de recrutement, nous avons élargi à d'autres régions notamment à la région de Québec, Chaudière Appalaches, Trois-Rivières et Sherbrooke.

Les participantes ont été sélectionnées en fonction des objectifs de l'étude. Les critères ainsi retenus avaient pour objectif la constitution d'un échantillon qui tienne compte de la plus grande diversité possible de situations où s'exerce la violence conjugale. Dans une étude qualitative, l'échantillon est constitué « à partir de critères de diversification en fonction des variables qui, par hypothèses, sont stratégiques pour obtenir des exemples de la plus grande diversité possible » (Michelat, 1975, p. 236). Ainsi, pour être incluses dans l'étude, les participantes devaient avoir subi de la violence conjugale après l'âge de 60 ans.

Taille de l'échantillon

Le nombre de répondantes prévues au départ pour constituer l'échantillon était de 50 tel que décrit dans le devis initial. Ce nombre était susceptible de varier en cours de processus notamment, en

fonction de l'application du concept de « saturation théorique ». Pour atteindre cette saturation théorique, la chercheure accumulait, au fur et à mesure du déroulement des entrevues, des données sur les thèmes de l'étude. Par une écoute attentive des bandes enregistrées après chacune des entrevues, la chercheure était en mesure de vérifier si les participantes à l'étude généraient des informations nouvelles ou significatives.

Suite à cette démarche, le nombre de 35 entrevues, a été suffisant pour atteindre de façon évidente la saturation quant aux thèmes à l'étude. Ce constat s'est confirmé lors de l'analyse des données de l'étude. De fait, lors de la catégorisation des éléments d'information recueillis, plus la chercheure avançait dans ce classement et plus les propos des répondantes pouvaient être insérés dans les catégories déjà existantes.

RECRUTEMENT

Le recrutement des participantes, comme l'illustre le tableau 1, s'est effectué de plusieurs façons :

- par l'entremise d'organismes œuvrant auprès des personnes âgées (DIRA Laval, Tables de concertation des aînés, etc.) ;
- par l'entremise des groupes de femmes (CÉAF (Centre d'éducation et d'action des femmes), AFÉAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale), Cercles des fermières, Net femmes, etc.) ;
- par l'entremise d'organismes qui interviennent auprès des femmes victimes de violence conjugale (Maisons d'hébergement, Centres de femmes, CALACS, CAVAC, CSSS).

Au total, près de 300 organismes communautaires et institutionnels ont été sollicités. D'autres moyens ont aussi été utilisés pour favoriser le recrutement.

- des affiches ont été publiées dans des revues s'adressant aux aînés (Bel Âge, Virage);
- des affiches ont été publiées dans les journaux locaux des régions ciblées (Frontière, La voix gaspésienne);
- des affiches ont été publiées dans le bulletin de certains organismes (Cercle des fermières, Forum des citoyens aînés de Montréal);
- une publicité a également été diffusée sur un site internet s'adressant aux aînées (le Village virtuel de 50 ans et plus)

Tableau 1 : Ressources sollicitées pour le recrutement des participantes

	Montréal et les environs (Laval, Lanaudière, Montérégie)	Abitibi-Témiscamingue	Gaspésie	Autres régions	Total
Ressources communautaires et institutionnelles*					
Maisons d'hébergement	32	4	4	8	48
Centres de femmes	31	4	4		39
CSSS	22	4	4		30
CALACS et CAVAC	12				12
Côté Cour	1				1
Centre Dollard-Cormier	1				1
Groupes de femmes (ex : Net femmes, Y des femmes, Plaidoyer-victimes)	8				8
Centres d'activité pour aînés (ex : forum des citoyens aînés de Montréal, centres de jour)	24				24
Publicité					
Journaux locaux (ex : Frontière, La voix gaspésienne)	1	1	1		3
Journaux d'organisme aux aînés	4				4
Revue provinciales (Virage, Bel Âge, AQDR, Cercle des fermières)	4				4

* Au total, 150 organismes ont été rejoints par les listes de diffusion des ressources contactées.

Méthode de recrutement

En ce qui concerne les organismes institutionnels, la première démarche a été de faire approuver le projet par le comité d'éthique de la recherche de chacun des CSSS. Une fois le projet approuvé par le comité d'éthique, la direction des services ciblés (maintien à domicile, services adultes) était contactée afin de solliciter la participation des intervenants-es de leur service au recrutement des aînées. Pour tous les autres organismes, une personne à la direction a été rejointe par téléphone par des membres de l'équipe de recherche pour solliciter leur participation au projet. La majorité du temps, la demande était transmise directement à l'équipe de travail afin de vérifier si des femmes correspondaient au profil recherché, car la plupart de ces organismes n'ont pas de comité d'éthique.

Dans un deuxième temps, une fois que les organismes acceptaient de participer, l'équipe de recherche a fourni à chacun un protocole de recrutement et de sécurité (voir Annexe I) qui décrivait les étapes à suivre pour référer leur cliente. On demandait d'abord aux intervenants-es de repérer, à l'intérieur de leur clientèle, des femmes qui avaient subi de la violence conjugale après l'âge de 60 ans. Une fois que l'intervenant-e identifiait une femme susceptible de participer à l'étude, il-elle devait décrire brièvement le projet de recherche à leur cliente. Si la femme acceptait de participer,

l'intervenant-e vérifiait avec elle le moyen le plus sécuritaire de la mettre en lien avec la professionnelle de recherche pour la réalisation de l'entrevue.

Après un an et demi de recrutement, 36 femmes âgées de plus de 60 ans ont été rencontrées. Toutefois, nous avons dû éliminer deux entrevues. Dans un cas, nous avons reçu un appel d'un intervenant qui se questionnait sur la capacité de l'aînée à décrire sa situation et pour l'autre c'est la participante qui a mis fin prématurément à l'entrevue.

Difficultés associées au recrutement

Afin de mettre en contexte les difficultés rencontrées lors du recrutement, nous les avons regroupées en trois catégories soit les difficultés associées aux organismes, aux intervenants-es ainsi qu'aux participantes à la recherche.

Les organismes

Plusieurs centres d'activités pour personnes âgées ont refusé que le projet de recherche soit présenté à leurs membres. Leur seule contribution fut d'apposer l'affiche sur leurs babillards. Certains organismes ont même refusé l'affichage. Les principales raisons de ce refus étaient la peur de mettre du négatif dans la vie de leurs membres, l'inconfort avec la problématique de la violence conjugale, le manque de temps et le fait que leurs membres sont suffisamment sollicités pour d'autres demandes. En ce qui concerne les CSSS, malgré l'importance de leur contribution dans la diversification de l'échantillon, après une année de démarche, neuf des 30 CSSS sollicités ont accepté de participer à la recherche, suite à une recommandation positive de leur comité d'éthique. La lourdeur des démarches (impossibilité de trouver un porteur de la demande au comité, le processus d'évaluation comme tel) pour obtenir l'approbation du comité d'éthique a beaucoup contribué au fait que peu de CSSS ont accepté de participer à la recherche.

Les intervenants-es

Pour ce qui est des intervenants-es, plusieurs ont évoqué le manque de disponibilité d'abord pour identifier une femme dans leur clientèle et par la suite pour poursuivre la démarche en sollicitant la femme afin qu'elle participe à la recherche. Pour plusieurs intervenants-es, notamment dans les CLSC, ce manque de disponibilité était associé à la refonte des structures dans les CSSS laquelle refonte créait non seulement un travail supplémentaire, mais aussi un climat d'insécurité qui n'incitait pas à s'impliquer dans l'étude. Enfin, dans quelques organismes, des intervenants-es ont rapporté ne pas avoir d'aînées victimes de violence dans leur clientèle.

Les participantes

D'abord, les aînées consultent moins les ressources spécialisées en violence conjugale, notamment les maisons d'hébergement, que les femmes plus jeunes. En effet, les femmes âgées entre 55 et 65 ans représentent 7,4 % de la clientèle annuelle des maisons d'hébergement, et ce taux diminue à 1,6 % pour les femmes de plus de 65 ans (Montminy et Drouin, 2004). De plus, il est plus difficile pour les femmes violentées qui vivent toujours avec leur conjoint de parler de la violence qu'elles subissent à cause de la grande charge émotive rattachée à l'entrevue ou encore par crainte que le conjoint soit informé de sa participation à l'étude, ce qui pourrait compromettre sa sécurité. Enfin,

quand elle accepte de participer, il est également possible qu'elle se rétracte lors de la prise de rendez-vous ou au moment de l'entrevue.

SOURCES DE RÉFÉRENCE DES PARTICIPANTES

Comme on peut le voir au tableau 2, près de la moitié des femmes de l'échantillon ont été référées par les maisons d'hébergement (n=15), 13 femmes ont contacté l'équipe de recherche après avoir pris connaissance de l'affiche ou qu'une amie leur ait parlé de la recherche, 4 femmes avaient un suivi dans un CSSS et les autres femmes ont été référées par un centre de femmes.

Tableau 2 : Sources de référence des participantes à l'étude

	Groupe 60-67 ans	Groupe 68 ans et plus
Organismes :		
Maison d'hébergement	5	10
Centre de femmes	0	2
CSSS	3	1
Publicité :		
Affiche (revues, journaux, centres de jour)	8	3
Amie	1	1
Total	17	17

STRATÉGIES DE COLLECTES DE DONNÉES

Pour répondre à nos objectifs de recherche, nous avons réalisé des entrevues de type « semi-structuré ». Ce choix est d'abord motivé par la nature même de l'étude et de sa thématique (Savoie-Zajc, 1997). De fait, le thème de la violence exercée par le conjoint est un sujet délicat, intime et complexe à traiter. Il est pertinent de retenir l'entrevue de type « semi-structuré » parce que l'intérêt de l'étude est le sens donné à l'expérience et que sa finalité est de dégager une compréhension de la violence entre conjoints âgés. Par l'entrevue semi-dirigée, il a été possible de mieux comprendre le monde de la personne interrogée (Fontana et Frey, 1994) et d'explorer de façon plus approfondie certains thèmes (Kvale, 1996). Ces objectifs que permet d'atteindre l'entrevue semi-structurée justifient son utilisation dans le cadre de cette recherche « exploratoire » qui privilégie l'expérience humaine pour enrichir la compréhension du phénomène de la violence entre les conjoints âgés à partir des perspectives individuelles. Il importe aussi de souligner que l'entrevue semi-dirigée laisse place à l'émergence de thèmes autres que ceux préalablement identifiés, et contribue ainsi à l'enrichissement des connaissances vis-à-vis de la problématique à l'étude.

Instrument utilisé

Pour recueillir les données lors des entrevues individuelles, nous avons utilisé un schéma d'entrevue qui a été construit en fonction des aspects de la problématique à l'étude soit : le contexte et l'histoire de violence, ainsi que l'aide demandée par la participante (Annexe II).

Déroulement des entrevues

Les entrevues étaient d'une durée moyenne de deux heures. La majorité des participantes ont préféré que l'entrevue soit effectuée à leur domicile. Les autres répondantes (dont celles qui étaient en couple) ont choisi de se rendre soit à l'organisme qui a fait le lien avec la professionnelle de recherche, soit à l'Université de Montréal. Il est à noter que trois femmes étaient en maison d'hébergement lors de l'entrevue.

Le premier contact entre la participante et la professionnelle de recherche était fait par téléphone. À ce moment, quelques questions étaient posées à la femme afin de s'assurer qu'elle avait vécu de la violence conjugale après l'âge de 60 ans (surtout pour celles qui appelaient après avoir vu les affiches). L'objectif de la recherche ainsi que le déroulement de l'entrevue étaient aussi expliqués à la femme. Une fois qu'elle avait confirmé vouloir toujours participer à la recherche, un rendez-vous était fixé avec la professionnelle de recherche pour l'entrevue.

Avant de débiter l'entrevue, la professionnelle de recherche présentait le formulaire de consentement (Annexe III) à la répondante. Un questionnaire sociodémographique (Annexe IV) était aussi rempli avec la participante. Ce moment d'échange permettait de mettre la femme en confiance pour répondre aux questions sur son vécu de violence. L'entrevue était divisée en deux thèmes principaux. D'abord, la femme était questionnée sur sa relation conjugale et la violence subie. Ensuite, la deuxième partie de l'entrevue portait sur les services utilisés ainsi que sur les recommandations de la femme en cette matière.

ANALYSE DES DONNÉES

L'ensemble du matériel recueilli lors des entrevues a fait l'objet d'une analyse axée sur le contenu manifeste. L'analyse du contenu a été faite selon le modèle de L'Écuyer (1990). Le discours des répondantes a été analysé en fonction d'unités de sens et catégorisé selon le modèle « mixte » (L'Écuyer, 1990). L'utilisation de ce modèle laisse place à l'émergence de facteurs plus spécifiques aux situations rencontrées.

Selon l'approche de L'Écuyer (1990), le traitement des données s'effectue en cinq étapes. Dans un premier temps, tout le matériel recueilli fait l'objet d'une lecture préliminaire pour donner une vue d'ensemble et anticiper le type d'unité fonctionnelle à privilégier. À l'étape deux, le matériel est découpé en unité de sens. À l'étape trois, la catégorisation et la classification consistent à regrouper tous les énoncés qui ont un même sens à l'intérieur des catégories. Cela permet de mettre en évidence les caractéristiques et la signification du phénomène étudié. Étant donné que cette étape détermine la valeur de l'analyse de contenu, une deuxième lecture est effectuée par une deuxième personne pour valider la catégorisation du premier lecteur. À la quatrième étape, il devient possible d'identifier les éléments permettant de répondre aux objectifs du projet. Ainsi, se dessine à cette étape, la trame de fond des éléments théoriques qui émergent de l'étude. Enfin, à la cinquième étape (interprétation), les éléments identifiés à l'étape précédente ont été analysés pour dégager des stratégies d'intervention appropriées aux conjointes plus âgées.

Chapitre 3 : Résultats de l'étude

Le premier objectif de la recherche était de décrire le profil des aînées qui ont participé à l'étude. Dans un premier temps, nous présenterons des éléments du profil socioéconomique et, par la suite, nous aborderons des éléments du contexte de violence dans lequel les femmes vivent.

PROFIL DES RÉPONDANTES

L'âge moyen des 34 participantes est de 67 ans avec une étendue allant de 60 à 83 ans. Ainsi, à l'intérieur de cette étendue, 17 participantes sont âgées entre 60 et 67 ans (62,47 ans) et 17 participantes ont 68 ans ou plus (71,59 ans).

La limite d'âge pour constituer les 2 groupes était, au préalable de 70 ans. Toutefois, l'analyse préliminaire des résultats nous a montré que les femmes âgées de 68 et 69 ans avaient un parcours de vie plus proche des femmes de 70 ans et plus que de celle de 60 ans. Suite à ce constat, les deux groupes de l'échantillon ont été constitués à partir de la moyenne d'âge de l'échantillon, soit un groupe de femmes âgées de 60 à 67 ans et un second groupe de femmes âgées de 68 ans et plus.

Provenance des répondantes

Toutes les femmes de l'échantillon, à l'exception de deux, sont nées au Québec. Comme l'indique le tableau 3, les participantes provenaient majoritairement de la grande région de Montréal (Montréal, Montérégie, Laval, Lanaudière) et 61,74 % des répondantes vivaient en milieu urbain. Le nombre de 10,000 habitants ou plus a été la base sur laquelle nous avons classé les milieux urbains ou ruraux.

Tableau 3 : Provenance des répondantes

	Région urbaine		Région rurale	
	Groupe 60-67 ans n=17	Groupe 68 ans et plus N=17	Groupe 60-67 ans N=17	Groupe 68 ans et plus N=17
Montréal	5	3	0	0
Montérégie	2	2	1	3
Laval	2	1	0	0
Lanaudière	1	2	0	0
Abitibi-Témiscamingue	0	0	2	1
Gaspésie	0	1	2	1
Autre	1	1	1	2
Total	11	10	6	7

Niveau de scolarité

En ce qui concerne le niveau de scolarité, un peu plus de la moitié des femmes rencontrées détiennent un diplôme d'études secondaires (tableau 4). En effet, 53,33 % des répondantes âgées entre 60 et 67 ans et 58,82 % de femmes de 68 ans et plus ont complété des études secondaires. Il

est à noter que six répondantes ont un diplôme universitaire et seulement trois femmes de l'échantillon ont arrêté leurs études après le niveau primaire.

Tableau 4 : Niveau de scolarité des participantes

	Groupe 60-67 ans n=15	Groupe 68 ans et plus n=17	Total
Primaire	0	3	3
Secondaire	8	10	18
Collégial	2	3	5
Universitaire	5	1	6

Revenu

La plupart des répondantes, à l'exception de deux, ont occupé un ou plusieurs emplois durant leur relation conjugale. Le tableau 5 illustre que lors des entrevues, les deux tiers des participantes vivaient avec un revenu annuel de moins de 20 000 \$. De fait, la plupart des femmes âgées de 68 ans et plus et près de la moitié des femmes âgées entre 60-67 ans ont un revenu de moins de 20 000 \$. La principale source de revenus des répondantes est les rentes (fédérales et provinciales). Au moment de l'entrevue, six femmes occupaient un emploi, six autres participantes vivaient de la pension alimentaire versée par l'ex-conjoint tandis qu'une femme vivait des prestations de l'aide sociale.

Tableau 5 : Revenu annuel des participantes

	Groupe 60-67 ans n=17	Groupe 68 ans et plus n=17	Total
Moins de 10 000 \$	2	3	5
10 000 à 19 000 \$	6	11	17
20 000 à 29 000 \$	6	3	9
30 000 à 39 000 \$	2	0	2
40 000 à 49 000 \$	0	0	0
50 000 et plus	1	0	1

Perception des participantes de leur état de santé

Lors de la passation du questionnaire sociodémographique, on demandait aux répondantes de décrire leur état de santé. La moitié des participantes ont rapporté être en bonne santé (tableau 6). Toutefois, ce nombre diminue pour les femmes âgées de 68 ans et plus. Ces dernières rapportent avoir des problèmes de santé physique (ex : diabète, asthme) qui ne leur cause, par ailleurs, aucun problème de motricité. Il est important de souligner que lorsque les répondantes parlent de leur état de santé, elles ne rapportent pas, à l'exception de deux, de problèmes psychologiques.

Tableau 6 : Perception des participantes de leur état de santé

	Groupe 60-67 ans n=16	Groupe 68 ans et plus n=17	Total
Bonne santé	8	6	14
Problèmes physiques	7	10	17
Problèmes psychologiques	1	1	2

Statut conjugal

La majorité des femmes rencontrées étaient mariées lorsqu'elles ont subi de la violence. En effet, seulement neuf femmes de moins de 70 ans vivaient en union libre avec leur conjoint. De ce nombre, deux d'entre elles avaient plus de 68 ans. Au moment des entrevues, la plupart des femmes de l'échantillon avaient quitté le conjoint violent (n=28). La moitié des participantes étaient séparées depuis 1 à 2 ans (tableau 7), et plusieurs aînées avaient quitté leur conjoint au cours de l'année qui a précédé l'entrevue.

Tableau 7 : Durée de la séparation conjugale

	Groupe 60-67 ans n=14	Groupe 68 ans et plus n=14	Total
Moins d'un an	5	5	10
De 1 à 2 ans	6	7	13
De 3 à 4 ans	0	1	1
5 ans et plus	3	1	4

Années de vie commune

Lorsque l'on compile le nombre d'années de vie commune (tableau 8), on note une grande variation chez le groupe des 60-67 ans. La moyenne d'années de vie commune pour ce groupe est de 23,47 ans avec une étendue de 3 à 49 ans. Pour ce qui est du groupe de participantes âgées de 68 ans et plus, la moyenne d'années de vie commune avec le conjoint violent est de 42,79 ans. Toutes les femmes de ce groupe, à l'exception de une, ont vécu plus de 30 ans avec leur conjoint. Dans ce groupe, seulement trois femmes ont vécu avec un autre conjoint auparavant.

Tableau 8 : Nombre d'années de vie commune

	Groupe 60-67 ans	Groupe 68 ans et plus	Total
	N=17	N=17	N=34
0 à 5 ans	2	1	3
6 à 10 ans	3	0	3
11 à 15 ans	2	0	2
16 à 20 ans	1	0	1
21 à 25 ans	0	0	0
26 à 30 ans	2	1	3
31 à 35 ans	1	1	2
36 à 40 ans	3	1	4
41 à 45 ans	4	2	6
46 à 50 ans	0	5	5
Plus de 50 ans	0	4	4

Le deuxième objectif du projet de recherche était de documenter la violence vécue par les aînées en contexte conjugal. Le discours des participantes a permis de connaître les formes de violence subies ainsi que les comportements et les conséquences associés à ces violences.

FORMES ET MANIFESTATIONS DE VIOLENCE CONJUGALE

Les formes de violence rapportées par les participantes ont été classifiées à partir des définitions rapportées dans la politique gouvernementale en matière de violence conjugale (Gouvernement du Québec, 1995) auxquelles nous associons les manifestations rapportées par les répondantes.

Violence psychologique

Toutes les femmes âgées rencontrées lors de la recherche ont dit avoir subi de la violence psychologique dès le début de leur vie conjugale, soit à partir du mariage ou de la cohabitation pour les couples étant conjoints de fait. Il s'agit de la première manifestation de violence que les femmes rapportaient lorsqu'on leur demandait de décrire la violence vécue. Les manifestations de la violence psychologique touchent plusieurs sphères de la vie des répondantes. Elle atteint la santé psychologique des femmes par le dénigrement et les paroles blessantes, la vie sociale par l'isolement et le contrôle des relations interpersonnelles. Elle affecte également l'intégrité physique par les menaces de blessures ou les menaces de mort ainsi que la sexualité par l'absence de contact physique. La violence psychologique est décrite de plusieurs façons, les aînées parlent notamment de violence verbale, de menace, de contrôle et d'isolement.

Lorsqu'elles ont nommé la violence verbale, les répondantes décrivaient les paroles blessantes de leur conjoint. Toutes ont parlé du dénigrement fréquent du conjoint à leur égard. Par exemple, une femme a rapporté les paroles de son mari « *tu vaux rien, t'apportes rien. Tu ne fais rien pour comme... [long silence]. Tu comprends, tu fais rien, tu es une bonne à rien, tu sais* » (Françoise). Quelques participantes ont mentionné que leur conjoint les dénigrait devant des amis ou des membres de la famille. C'est le cas de Marlène qui a dit « *Oui, puis il le disait à mes amies que j'étais folle, tu sais, c'est incroyable ce qu'il disait à mon sujet, des choses, c'est faux, je peux pas*

croire qu'un homme soit capable d'inventer à ce point, puis c'est sa conjointe qui dénigre ». Les participantes ont nommé également les cris et les sacres du conjoint pour décrire la violence verbale.

Plusieurs répondantes ont relaté que le dénigrement s'étend souvent à des personnes qui leur sont chères pour les atteindre elles. Souvent, le conjoint s'en prend aux parents ou aux enfants de la femme, c'est ce qu'illustrent les propos de la participante suivante :

T'es rien, tu n'as jamais rien faite, ta fille est une si puis une ça, ta famille, ta mère est une conne, ton père aurait eu honte de toi ». Parce qu'il le sait que moi j'adorais mon père. Sté toute est, il reprend tout. « T'es lesbienne ». Parce que j'ai une amie qui est un peu, disons physiquement un peu garçon sté je m'en fous si elle est lesbienne, mais elle m'en parle pas, mais moi elle m'a toujours dit qu'elle aimait les hommes, puis c'est ma seule amie. Ben là, il fesse dessus. « T'es lesbienne » puis c'est ça. Puis toute y passe, toute toute. Tout ce que tu peux penser y passe -Laure.

Une autre manifestation de violence psychologique mentionnée par les répondantes est le contrôle. Elles décrivent l'emprise que le conjoint a eue sur leur vie. Une femme a même rapporté qu'elle ne pouvait plus rien faire dans la maison.

Parce que lui, il ne veut pas que je rentre dans la cuisine, il fait les émissions, il fait les comptes, comptabilité, il veut faire nettoyer la maison, il veut faire le lavage, il veut me traiter comme une personne handicapée. Il me dit que je ne suis pas assez bien et c'est sa stratégie, il se dit si je la traite comme une handicapée, elle aura toujours besoin de moi. - Odette.

Certaines femmes ont décrit les interdictions imposées par le conjoint par exemple, ne pas parler : « *une bonne journée, il a décidé, il dit : tu parleras plus, tu vas être comme ma grand-mère, tu parleras plus. Il rentrait dans la maison, puis il commençait à crier. (...) Tu parleras plus, je te défends de parler, je te défends de parler. Là il criait jusqu'à temps que je me taise* » (Yvette), ou ne pas jouer de musique « *j'ai appris le piano chez les sœurs (...) Oh non absolument pas, il voulait pas, il aimait pas ça, il disait que je jouais pas bien. Alors quand il était là je jouais pas. Puis quand il venait quelqu'un, je ne jouais plus non plus* » (Marlène). Pour une participante, le contrôle du conjoint allait jusqu'à l'empêcher de travailler à l'extérieur :

Comme le fait de me défendre de travailler alors que quand tu sors avec un diplôme d'infirmière, t'es, tu ne portes plus à terre parce que tu as fait de gros sacrifices et puis là tu dis, j'embarque là-dedans pis euh, tu acceptes de te marier à condition que, ça a été ma première erreur, on ne se marie pas sous conditions. À condition que je puisse continuer de travailler « oui, oui, oui ». C'était évident, mais le lendemain du mariage, c'était non quoi -Huguette.

Des participantes ont affirmé s'être senties isolées dans leur relation, car le conjoint surveillait continuellement leurs allées et venues et critiquait les personnes qu'elles fréquentaient. Une répondante rapporte même que son conjoint lui interdisait de sortir.

Même il me défendait de sortir les soirs. Puis j'allais, j'ai dit écoute, je vais à une assemblée de fermières, je suis contente d'être avec ces femmes-là, (...) Et quand je suis revenue, il avait mis mon chat dans ma valise avec mes dentelles, puis le chat bien. J'ai été partie de 7h00 à 10h00 j'étais dans la maison, puis quand j'ai monté me coucher, le

chat miaulait. Vous comprendrez qu'il a fait une méchante job, ça a tout graffigné, tout déchiré le papier dedans. Tu sais, il avait peur de mourir. -Yvette

De plus, 14 participantes ont mentionné avoir reçu des menaces de mort de la part du conjoint. Dans certaines situations, les femmes rapportent que les menaces étaient armées. Une femme a rapporté : « *Non mais j'avais une carabine, il avait une carabine 22, il l'avait chargée, il est arrivé dans la cuisine, il y avait les deux enfants qui étaient placés en arrière de moi, il m'a mis la 22 direct entre les deux yeux. Il dit « je vais te descendre »* (Isabelle).

De plus, onze participantes ont rapporté ne plus avoir de relation sexuelle avec leur conjoint depuis de nombreuses années. Dans certains cas (n=7), les participantes racontent que leur conjoint refusait d'avoir des relations sexuelles avec elle alors qu'il entretenait des relations extra-maritales. La majorité de ces femmes ont dit se sentir rejetées et privées d'affection à cause de ce comportement du conjoint.

Violence économique

Plus de la moitié des participantes à l'étude (n=22) ont affirmé avoir subi de la violence économique. Elles décrivent la violence économique comme étant du contrôle financier. Dans le couple, le conjoint était responsable des finances et la femme devait demander de l'argent pour couvrir les dépenses de la maison. Une répondante illustre la situation dans les propos suivants : « *Le loyer a toujours été payé. C'est ça. Là il me donne de l'argent mais c'est juste pour arriver. 100\$ par semaine, là aujourd'hui pour le manger pis tout, ce n'est pas beaucoup. Pis là je commence. Ça le choque, faut pas que je lui en demande »* (Caroline).

Pour les participantes qui avaient un emploi, la violence économique s'est manifestée par le refus du conjoint de contribuer aux dépenses de la maison (logement, nourritures, articles pour la maison). D'autres ont exprimé que la violence économique se traduisait par le fait que les conjoints devaient tout partager moitié-moitié, peu importe les revenus de chacun. Toutefois, cette entente n'était souvent pas respectée par le conjoint, et les femmes se retrouvaient à devoir assumer tous les coûts.

Une répondante a raconté aussi qu'elle devait payer une pension à son conjoint « *Bien disons que je payais pension. (...)Toujours payé pension. Toujours toujours toujours. Pendant 23 ½ ans. J'ai toujours payé pension. Puis je faisais tout le ménage, je faisais tous les repas, je faisais même le gazon, tu sais je veux dire, les fleurs, la peinture extérieure, le lavage de mur...* » (Zoé). Une autre participante a affirmé que son conjoint lui volait de l'argent et qu'il voulait lui faire signer un mandat d'inaptitude pour administrer ses finances.

Bien, moi, bien, j'ai dit tu sais, il voulait mon argent jusque-là, tu sais, ça pas de sens là, tu sais m'exploiter comme ça là tu sais, je veux pas, mais je me voyais par contre en face du notaire, tu sais de tout ce monde-là qui me jugeait là, tu sais, à cause de mon stress que je fais des, tu sais, hein? Des (...) de niaiseries que je fais vraiment... -Marlène

Violence physique

Plus des trois quarts des femmes interrogées ont exprimé avoir été victimes de violence physique (n=27). Pour 16 participantes, la violence physique s'est installée rapidement dans la relation de couple et s'est toujours amplifiée avec les années, jusqu'à ce qu'elles mettent fin à la relation (sauf

pour trois femmes qui étaient toujours avec le conjoint lors de l'entrevue). Les 11 autres participantes ont relaté avoir vécu un ou deux épisodes de violence physique qui ont été l'élément déclencheur de la séparation conjugale. Les comportements violents rapportés sont des coups de poing, des coups de pied, des bousculades, se faire lancer des objets, se faire frapper contre le mur, se faire pousser dans les escaliers, se faire étrangler. Certaines femmes (n=7) ont dû se rendre à l'hôpital suite à un épisode de violence.

Violence sexuelle

En ce qui concerne la violence sexuelle, 15 participantes ont répondu avoir subi de la violence sexuelle au cours de leur relation. Elles soulignent d'abord le manque de respect du conjoint à leur endroit. Une femme nous dit: « *Dans sa façon d'agir, oui, bien oui, c'est parce qu'il y a le non-respect de ce que j'étais moi. Tu sais. (...) Tu sais il n'a pas pris en considération que moi j'avais jamais rien fait, je me suis sentie comme une putain. Je me suis sentie comme une putain* » (Aline). Elles rapportent que le conjoint insistait fortement lorsqu'elles refusaient d'avoir des relations sexuelles « *Ah ben là, aller jusqu'à temps que je finisse par, tu sais, comment je dirais bien ça, que je finisse par, comment je dirais bien ça, il t'achalait jusqu'à temps que, jusqu'à temps que tu dises oui* » (Gina). Certaines relatent que le conjoint les forçait à avoir des relations sexuelles ou à faire des choses qu'elle ne voulait pas. C'est le cas notamment d'une participante qui a vécu plusieurs épisodes de violence sexuelle :

Oui pis là, quand il me faisait prendre ça, cette fameuse drogue-là, ben il me faisait dire des choses que je n'ai jamais pensé dans ma vie. De coucher avec une femme, de faire ci pis de faire ça. Pis plein de trucs que je n'ai jamais connus. Il commençait pis il commençait à parler de certaines choses pis là, il m'embarquait pis euh, tu devrais faire ça comme ça pis, pis comme ci. Ça serait le fun si tu ferais ça. (...) Pis là il me faisait porter, j'ai les preuves, je peux te montrer, les preuves de ce qu'il me faisait porter. Des talons hauts, pis des dessous, habillée léger (...) À la journée longue. -Émilie

Une répondante a affirmé avoir été violée par son conjoint avant le mariage. Comme elle était enceinte, elle a dû se marier avec lui et la violence sexuelle s'est poursuivie jusqu'à la séparation.

Type de violence vécue par les aînées

Dans le tableau 9, on observe que les différences les plus significatives entre les deux groupes d'âge sont au niveau de la violence physique (64,7 % vs 94,1 %) et de la violence économique (52,9 % vs 76,5 %) qui sont davantage présentes chez les femmes plus âgées.

Tableau 9 : Type de violence vécue par les aînées

	Femmes âgées entre 60-67 ans		Femmes âgées de 68 ans et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%
Violence psychologique	17	100	17	100	34	100
Violence physique	11	64,7	16	94,1	27	79,4
Violence économique	9	52,9	13	76,5	22	64,7
Violence sexuelle	9	52,9	6	35,3	15	44,1

L'ensemble des femmes âgées de 68 ans et plus (16/17) ont exprimé avoir été victimes de violence physique, et pour 10 d'entre elles, les comportements violents se sont répétés à de multiples reprises. En comparaison, 11 participantes âgées de 67 ans ou moins ont rapporté avoir vécu de la violence physique. Pour quatre d'entre elles, la violence s'est produite à une ou deux reprises.

En ce qui concerne la violence économique, les femmes plus jeunes (60 à 67 ans) parlent d'iniquité dans le partage des dépenses du couple, alors que, pour les femmes plus âgées, il s'agit d'un contrôle des finances du couple ou encore le refus que la conjointe occupe un emploi.

On peut également noter quelques différences entre les deux groupes de participantes selon qu'elles vivent ou ont vécu plusieurs formes de violence (tableau 10). En effet, cinq répondantes de plus de 68 ans, comparativement à deux pour le groupe des femmes plus jeunes, ont exprimé vivre toutes les formes de violence conjugale. De plus, sept des huit femmes âgées de 68 ans ou plus, qui ont mentionné avoir subi trois formes de violence conjugale, n'ont pas rapporté de violence sexuelle. Les données du tableau 8 révèlent que 24 femmes sur les 34 que nous avons rencontrées, vivent ou ont vécu au moins trois formes de violence.

Tableau 10 : Concomitance des violences vécues par les aînées

	Femmes âgées entre 60-67 ans	Femmes âgées de 68 ans et plus
Une forme de violence	1	0
Deux formes de violence	5	4
Trois formes de violence	9	8
Quatre formes de violence	2	5

CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE CONJUGALE VÉCUE PAR LES AÎNÉES

Lorsque les aînées se sont exprimées sur la violence qu'elles ont vécue au cours de leur relation, elles ont décrit aussi les conséquences de ces comportements sur elles. La violence conjugale subie affecte plusieurs sphères de leur vie. Dans leurs propos, les femmes ont parlé des conséquences au plan psychologique, physique, économique et social auxquelles elles sont confrontées encore aujourd'hui, malgré que la majorité d'entre elles soient séparées.

Conséquences au plan psychologique

Toutes les femmes rencontrées lors du projet ont nommé avoir des séquelles psychologiques causées par la violence subie. Elles ont pratiquement toutes mentionné avoir été atteintes dans leur intégrité psychologique et dans leur dignité. Les femmes l'expriment par la perte d'estime de soi et la perte de confiance en soi

J'étais devenue là, j'avais tellement perdu confiance en moi, en 98 là, l'opinion que j'avais de moi là comment ça se fait qu'avant en 94, j'étais une personne brillante, on me demandait mon opinion, j'étais pleine d'idées puis d'imagination, de capacités, puis tout d'un coup, je veux plus rien. Je valais quelque chose moi avant, j'étais quelqu'un moi avant, puis tout d'un coup, j'avais l'impression que j'étais plus rien. J'étais vraiment, c'est effrayant l'estime de moi, là j'en avais plus pantoute. -Tracy

Certaines participantes ont parlé même de destruction de soi lorsqu'on leur demande quel impact la violence a eu sur elle. Voici l'exemple d'une femme qui nous raconte ce qu'elle a vécu :

Parce que ce qui se passe, lui il a une maladie oui, mais c'est une maladie qui a le pouvoir de faire mourir une autre personne au niveau physique et mental, chaque fois, je mourais un peu... Je mourais un peu... chaque fois il prenait un morceau de moi. (Silence) No more, no more. Il n'a plus la capacité, je ne veux pas, il n'a pas la capacité de me faire ça, il n'a pas le droit. -Odette

Une autre conséquence au plan psychologique qui a été rapportée par les participantes est la dépression. En effet, quelques participantes (n=3) ont souligné s'être renfermées sur elles-mêmes, d'autres ont rapporté des symptômes dépressifs et huit répondantes ont nommé la dépression. Une dépression qui se poursuit bien souvent au-delà de la relation violente. De plus, cinq participantes ont mentionné avoir eu des idées suicidaires au moment de la relation ou peu de temps après la séparation. Une femme a même confié avoir fait deux tentatives de suicide peu de temps avant de quitter son conjoint.

Les conséquences au plan psychologique prenaient aussi la forme de sentiments ressentis par les femmes, lesquels sentiments reflètent le climat dans lequel elles ont vécu une grande partie de leur vie. Certaines participantes ont dit se sentir prisonnières de la situation. Elles sentaient l'emprise que le conjoint a sur leur vie, et souvent elles ne voyaient pas d'issue à la situation, comme l'a souligné une participante :

C'est ça, c'est des larmes, c'est une impuissance, j'étais vraiment impuissante là-dedans comme, mais je voyais pas de porte d'issue, je voyais pas d'issue. J'en voyais pas là à ce moment-là. C'était comme, on espère tout le temps à un moment donné, ça va s'arrêter ou il va prendre la décision (rires), la bonne décision. Dans le fond, il la prend jamais, il la prend jamais. -Winnie

D'autres répondantes (n=8) ont exprimé vivre beaucoup de tristesse. Plusieurs rapportent des périodes où elles pleuraient constamment sans savoir pourquoi. Certaines ont mentionné également se sentir malheureuses, tout en étant incapables d'en identifier la raison :

Ça te fait un nuage au-dessus de la tête constamment, tu as pas de, tu essayes d'avoir du plaisir dans la vie, mais tu en as pas dans le fond, mais tu sais pas à quoi c'est dû, comment ça se fait, comment ça se fait que c'est pas le fun, comment ça se fait que c'est lourd? Tout est lourd, tout est pénible. Tu regardes les autres, tu dis bien câline, tu sais, c'est ça que ça change, ça change tout, ça change ton optique de vie, ça change ta vie, tu vois plus comme il le faut parce que tu vis à travers ça, tu sais. Si tu vis à travers ça, tu essaies de percer, mais tu es pas capable fait que tu écrases. C'est ça. -Aline

La honte de se retrouver dans une situation de violence conjugale (n=9) et la culpabilité ressentie (n=4) ont fait qu'il était difficile pour les femmes de divulguer la situation et même de demander de l'aide : *«Aille j'étais sortie du bureau, j'avais jeté ça à la poubelle, jamais j'irais, jamais j'irai là (rires) jamais! Ah non, j'avais trop honte, pour moi là ça se pouvait pas là, tu sais ça se pouvait pas, c'était là je me disais qu'est-ce que j'ai fait pour mériter ça. Vois-tu moi le sentiment de culpabilité des femmes victimes, je l'ai eu »* (Tracy).

Parmi les répondantes, près de la moitié des femmes ont dit vivre dans un climat de peur au cours de leur relation, et pour certaines, cette peur est ressentie même plusieurs mois après la séparation. Quelques femmes ont exprimé toujours faire des cauchemars. La plupart de ces aînées ont même

senté que leur vie était menacée, comme l'a relaté cette participante : « *quand on se couche le soir puis qu'on a peur qu'il y a des balles qui passent au travers du mur, (...). C'est pour ça que je dis que cette violence-là c'est bien bien dur pour une femme* » (Vivianne).

Finalement, les participantes à l'étude ont soulevé des conséquences psychologiques qui viennent modifier leurs interactions avec les autres et particulièrement celles avec les hommes. Ainsi, sept répondantes ont mentionné qu'elles sont davantage méfiantes à l'égard des autres et qu'elles prennent plus de temps avant d'accorder leur confiance à une personne. Une femme a relaté son expérience à cet effet :

Ce que la violence a changé dans ma vie moi beaucoup de euh de confiance vis-à-vis des autres. Vis-à-vis les hommes là... On me dit en thérapie, vous savez sont pas tous pareils, mais moi j'ai tellement mis ma confiance, j'ai tellement cru en cet homme-là que maintenant, si on me dit vous pouvez rencontrer quelqu'un d'autre, (soupir) plus intéressée, plus intéressée. -Ginette

De plus, dix répondantes ont affirmé, de façon catégorique, ne plus vouloir avoir de relation amoureuse avec un homme. Les propos de ces deux femmes le démontre bien : « *on a tellement été amoureux, on a tellement fait l'amour* » *tu ne peux pas t'imaginer, j'ai jamais été aussi amoureuse d'un homme, j'ai jamais pu, c'est pour ça que je veux plus jamais être en amour, ça rend vulnérable, ça rend, tu sais, j'avais aucune limite avec lui là* » (Noémie).

Elle [la violence conjugale] a changé que, cette fois-ci là, c'est que je ne veux plus vivre en couple, plus jamais, plus jamais, plus jamais. Là je me rends compte que j'ai pas besoin de sexe, je me rends compte qu'à mon âge on peut vivre sans sexe. Je veux avoir des bonnes amies. Là je voudrais rencontrer une amie avec qui je vais aller partout, au lieu d'attendre après un gars.- Sonia

Conséquences au plan physique

Lors des entrevues, les répondantes ont parlé d'abord des blessures directement causées par la violence physique du conjoint, mais aussi de problèmes physiques souvent causés par les conditions de vie stressantes dans lesquelles elles se retrouvent.

D'abord, en décrivant la violence physique, les participantes énuméraient les multiples blessures. Certaines femmes ont dû se rendre à l'hôpital pour faire soigner leurs blessures (n=5) et d'autres garderont des séquelles de la violence subie. Une répondante a raconté que son médecin, lors d'une intervention chirurgicale, a remarqué une blessure abdominale inhabituelle :

Il [le médecin] dit il faut te réopérer demain, il dit il faut aller fermer ça, tes intestins sont en train de sortir. Mais moi je l'ai pas dit que c'est lui qui m'avait donné un coup. Fait que là, ils m'ont réopérée, ils m'ont ouvert puis ils ont été me recoudre par en-dedans. Mais je l'ai pas dit que c'était lui parce que là j'y ai pensé j'ai dit pour moi son coup de coude, ça m'a pas fait mal pour rien. -Jeannine

Trois participantes ont aussi rapporté qu'elles se sentaient constamment fatiguées, qu'elles souffraient de migraine ou encore qu'elles avaient des pertes de conscience lorsqu'elles vivaient avec leur conjoint : « *Assez que, à un moment donné, je suis tombée malade, je perdais connaissance, je tombais sans connaissance n'importe où, n'importe quand. J'étais trop perturbée* » (Émilie).

Enfin, trois participantes ont dû être hospitalisées quelques semaines après la séparation. Une répondante a fait le lien entre son état et la violence et le stress qu'elle a subi au moment de la séparation : *«Deux phlébites, deux phlébites, ton corps il parle ma petite fille, mes deux phlébites, aujourd'hui là j'ai une leçon de vie, tu sais pas comment » (Karine).*

Conséquences au plan économique

Au cours de la relation, des femmes ont exprimé trouver très difficile de se retrouver sans argent et devoir toujours « quémander » au conjoint,

Tu sais, voler de l'argent, moi qui n'avais jamais pris une cenne à personne, je volais des 25 cennes puis des 50 cennes de sur mon épicerie pour pouvoir acheter du linge à (nom de la fille aînée de Jeannine), tu sais. Ça été ça, je me sentais mal puis je me disais « il fait de moi une voleuse, une menteuse, une hypocrite ». J'haïssais bien ça vivre ça. -Jeannine

ou de devoir déclarer faillite, car son conjoint a tout dépensé l'argent qu'elle avait amassé et lui a accumulé plusieurs dettes :

Oui, on a tout dépensé. Il a tout, tout, tout dépensé mon argent comme si ça avait été la sienne. [...] Rien du tout, j'ai même été obligée de déclarer faillite, il m'a fait des dettes partout. Tu devrais voir les factures que j'ai à payer. Il commandait des téléphones en mon nom, je ne sais pas comment il faisait là. Mais premièrement, il savait ma date de naissance, il connaissait le nom de famille de ma mère, il connaissait toutes mes choses. C'était facile de prendre quelqu'un pis de se faire passer pour moi. -Émilie

Enfin, la majorité des femmes rencontrées ont affirmé subir les conséquences économiques de la violence depuis qu'elles ont quitté le conjoint, car au moment où elles vivaient avec leurs maris, ces derniers avaient le contrôle des revenus et des dépenses même si elles contribuaient au revenu familial

C'est pas juste pour ça là, parce que je me ramassais à 60 ans devant rien, alors qu'avant que j'accepte finalement d'aller avec, j'avais tout, puis j'étais pas malheureuse, toujours une fille heureuse, je ressentais le bonheur immense moi, puis là, à l'âge que j'ai là, je me ramassais avec des problèmes d'argent, je trouvais ça bien dur. -Noémie

Conséquences au plan social

Les aînées interrogées ont aussi mentionné que la violence conjugale subie tout au long de leur relation a affecté leur vie sociale. Ainsi, douze femmes ont exprimé être isolées et coupées de leur réseau social et familial, en raison des interdictions du conjoint de participer à des activités extérieures ou de rencontrer les membres de leurs familles.

Hé mon dieu, moi, ça a tout changé ma vie. J'étais une personne très active avant, je faisais beaucoup de bénévolat, j'étais en charge du garde-manger. J'étais, je faisais du bénévolat pour la piscine, je faisais de la natation. J'allais deux fois semaine faire de l'aquaforme, je marchais beaucoup, je sortais, je faisais de la marche, j'aimais ça faire de la marche. Je ne pouvais plus sortir, faire de la marche pis sortir de la maison, je ne pouvais plus aller me baigner, je ne pouvais plus faire de bénévolat. -Émilie

À plus long terme, l'isolement vécu au cours de la relation avec le conjoint a fait en sorte qu'elles vivent beaucoup de solitude suite à la séparation, notamment pour huit participantes qui ne voient plus certains de leurs enfants qui leur en veulent d'avoir brisé le noyau familial. Une autre répondante a affirmé que la violence conjugale a influencé sa relation avec ses enfants :

Peut-être que c'est pour ça que mes enfants s'occupent pas de moi, peut-être que j'ai pas été assez proche de mes enfants. J'ai pas été capable de me faire vraiment aimer, j'étais trop préoccupée à, j'aurais pu être, si je l'aurais pas connu lui puis, j'aurais été toute seule avec ma (nom de la fille aînée de Jeannine), je suis certaine qu'aujourd'hui on aurait pas les mêmes relations. Ça, je suis sûre de cela. -Jeannine

Finalement, une participante a dû changer d'emploi, parce qu'elle avait de la difficulté à se concentrer à cause de la situation familiale. Elle nous a raconté :

Ce qui s'est passé, je travaillais hein, puis là il y a des bouts où il est arrivé des choses très très difficiles dans justement avec, c'était très difficile, puis il y avait beaucoup de violence, puis probablement que ça devait se sentir dans mon travail. [...] Puis c'est dommage tu sais j'étais bien à cet endroit-là, mais finalement on m'a dit bien on va te mettre ailleurs. Ça a été très difficile ça d'accepter ça. [...] Mais peut-être que ça m'a aussi aidée parce qu'à ce moment-là j'étais peut-être plus capable de répondre aux demandes qu'on me faisait parce que c'est très exigeant, donc j'étais mieux ailleurs pour une place qui était comme, j'ai fait, ils m'ont mis à l'entretien, l'entretien ménager. Mais l'entretien ménager, ça fait en sorte que tu, là tu es plus avec les gens... -Winnie

Le troisième objectif de la recherche était d'identifier les besoins exprimés par les aînées victimes de violence conjugale.

BESOINS DES AÎNÉES

Il importe de préciser que lors des entrevues, les participantes répondaient difficilement à la question lorsqu'on leur demandait de préciser leurs besoins. Néanmoins, il a été possible de faire ressortir quelques éléments au moment de l'analyse du discours des répondantes. Ainsi, les aînées expriment des besoins de soutien psychologique, d'aide professionnelle et d'information. Elles rapportent aussi que des interventions auprès du conjoint sont nécessaires.

Besoin d'écoute

L'ensemble des participantes des deux groupes d'âge ont rapporté le besoin de parler de la violence qu'elles vivaient. Certaines d'entre elles, ont davantage insisté sur l'importance d'être écoutées ou de se confier à quelqu'un. C'est le cas, par exemple, de cette participante qui explique : « *Oui, ah le plus, c'est l'écoute. Ce qui est difficile, c'est de tout garder ça pour toi. Tu étouffes* » (Tracy).

Besoin de neutralité

De plus, quelques participantes ont ajouté avoir besoin d'être comprise, sans être jugée et ne pas vouloir se faire conseiller. Les propos de cette répondante l'illustrent bien : « *Bien j'avais une amie à qui j'allais, oui j'avais une amie de femme à, une femme âgée là puis elle m'écoutait, elle m'écoutait beaucoup puis là j'allais lui dire tout ça ces choses-là. Tu sais, mais elle m'a jamais dit prends-toi un loyer puis va-t'en puis ça là. Elle m'a juste écoutée* » (Sonia).

Ce besoin de neutralité, amène les répondantes à recourir à une aide professionnelle. Lors des entrevues, des participantes ont exprimé le besoin de recevoir de l'aide professionnelle. Ces femmes, à l'exception d'une seule, étaient âgées de moins de 68 ans. Ces répondantes ont expliqué qu'elles avaient besoin de l'aide d'une personne neutre qui ne les juge pas. C'est le cas notamment de cette participante qui a souligné : « *Il y a peut-être une tierce personne qui n'est pas impliquée directement que j'aurais pu euh avec qui j'aurais pu parler là* » (Anne-Marie).

Aussi, une répondante a affirmé que la neutralité d'une aide professionnelle était nécessaire pour lui permettre de s'exprimer librement sans avoir l'impression d'attrister son confident. « *Donc, j'aurais eu besoin à ce moment-là quelqu'un à qui j'aurais pu dire tout ce que je vivais. Bien là puis que je pouvais pas dire, mais que j'aurais pas rendu triste. Comprends-tu? Puis qui aurait pu peut-être me permettre d'évacuer puis alors comme j'avais pas ça, je me suis mise à écrire* » (Tracy).

Besoin de crédulité

Des participantes ont exprimé avoir un besoin de crédulité, c'est-à-dire que l'on croit ce qu'elles rapportent quand elles se confient ou encore par un besoin d'être validée dans ce qu'elles ont vécu. En effet, quatre participantes ont nommé l'importance pour elles d'apprendre qu'elles n'étaient pas

seules à vivre cette expérience. Une répondante nous explique : « *Bien quand on entend un peu les problèmes des autres, on n'est pas toutes seules là, ça fait du bien* » (Filicia).

Besoin de soutien dans la séparation

Deux répondantes ont parlé de l'importance pour elle de recevoir de l'aide en lien avec la séparation. L'une a confié qu'elle avait besoin d'être en contact avec des femmes qui s'étaient sorties de la violence : « *D'avoir d'autres contacts, puis d'en voir d'autres aussi qui s'en sortent* » (Yvette).

Par ailleurs, l'autre participante a mentionné avoir eu besoin de soutien pour prendre la décision de quitter son conjoint. Elle nous a raconté :

Tu sais, ça m'a soulagé que, j'étais pas capable de la prendre la décision, puis elle a dit c'est le divorce. [nom du thérapeute] a pensé dans le même sens, mais (...). Tu sais, il aurait fallu, j'avais besoin que quelqu'un pense pour moi. [...] Ah oui, je me sentais pas capable de prendre la décision, puis j'en avais besoin pourtant, puis je le savais, j'en étais consciente, mais j'étais pas capable de passer à l'action, tu sais. -Marlène

Besoin d'information

Un autre besoin révélé par les participantes âgées entre 60 et 67 ans est celui d'être informées. En effet, quelques participantes (n=3) ont dit manquer de connaissance sur la violence conjugale, autant par rapport aux manifestations de la violence, que sur les façons de se comporter en présence d'un conjoint violent. Une répondante a expliqué qu'elle aurait eu besoin de connaissance pour identifier la violence.

La connaissance. De savoir que c'était de la violence. Ça ça aiderait, parce qu'une fois que tu mets le doigt sur le bobo, que ce n'est pas toi, que bon c'est ça, bien là tu vas chercher des solutions. Au lieu de m'éparpiller comme j'ai fait partout, à chercher partout, dans toutes sortes d'affaires le yoga, le ceci, le cela, c'est bien beau, ça m'aide à me détresser, parce qu'il me stressait beaucoup, mais ça m'aide pas, c'est de la connaissance de la violence. -Aline

D'autres participantes ont manifesté avoir besoin d'information afin de quitter la relation violente. Pour une répondante, le besoin se situait au niveau légal, alors qu'une autre aurait aimé être conseillée quant aux endroits où elle aurait pu se rendre au moment de la séparation.

Besoin d'une intervention auprès du conjoint

En plus, trois répondantes, des deux groupes d'âge, ont exprimé le besoin qu'une personne confronte le conjoint par rapport à la violence exercée. Pour ces femmes, l'intervention d'une tierce personne auprès du conjoint aurait été souhaitable pour que ce dernier prenne conscience des effets de la violence sur elles. C'est ce que nous a expliqué cette femme : « *Oui. J'aimerais que quelqu'un y dise « sais-tu ce que ça fait à une femme ce que tu lui fais vivre? » (silence) J'aimerais ça que quelqu'un lui dise* » (Laure).

De plus, une participante âgée de plus de 68 ans a exprimé le besoin de recevoir de l'aide professionnelle. Pour cette femme, il était nécessaire qu'une tierce personne intervienne auprès de son conjoint afin qu'elle soit écoutée de celui-ci.

Un des objectifs de la recherche était d'explorer les formes d'aide que les aînées ont reçues. L'analyse des entrevues a permis de faire ressortir du discours des répondantes des informations relatives aux motifs sous-jacents aux demandes d'aide formulées par les femmes, aux ressources formelles et informelles qu'elles utilisent, ainsi qu'aux formes aides qu'elles reçoivent.

MOTIFS DE CONSULTATION DES AÎNÉES

Les aînées âgées entre 60 et 67 ans

À l'exception de deux femmes, toutes les participantes âgées de 60 à 67 ans que nous avons rencontrées, ont reçu de l'aide en lien avec le problème de violence conjugale, même si plusieurs d'entre elles, n'en avaient pas fait la demande. Par exemple, un médecin qui reçoit une femme blessée physiquement interroge madame sur les motifs à l'origine de la blessure pour ensuite la référer aux ressources qui peuvent lui venir en aide.

Les répondantes ont d'abord consulté pour des problèmes relationnels dans le couple ou parce qu'elles ne se sentaient pas bien, et ce, assez tôt dans la relation. Aussi, cinq participantes avaient reçu de l'aide lors d'une précédente union dans laquelle il y avait de la violence conjugale. Les femmes ont aussi recours aux services lors d'un épisode de violence conjugale, pour venir en aide au conjoint, pour défendre leurs droits au moment du divorce et pour être accompagnées lorsqu'elles doivent se présenter à la cour.

D'abord, 12 répondantes se sont présentées dans un organisme avec diverses demandes concernant les difficultés vécues dans le couple. De ce nombre quatre répondantes ont exprimé, lors de la consultation au CLSC, avoir besoin d'aide parce « qu'elle n'en pouvait plus ». Une femme a même dit à son médecin : « Donne-moi des pilules pour les nerfs, je ne suis plus capable » (Annette). Ces femmes ont dit avoir consulté, car elle avait le sentiment d'avoir épuisé toutes leurs ressources sans obtenir d'amélioration dans leur vie de couple. Également, deux femmes ont consulté leur médecin, car elle était en dépression et une femme a consulté le service d'aide aux employés pour épuisement professionnel. Deux autres participantes ont préféré entreprendre une démarche de couple et consulter avec leur conjoint un psychologue. Par ailleurs, six des 12 répondantes ont pris la décision de recourir à une ressource (maison d'hébergement, psychologue, CLSC, centre de femmes, Tel-Aide) ou de discuter avec une personne proche pour la violence conjugale. Elles ont mentionné vouloir des conseils pour préserver leur relation malgré la présence de violence conjugale. Une répondante nous explique : « Le seul lien que j'ai pu faire, c'est que j'ai appelé à, je sais pas si c'est l'organisme violence appelez, ou violence, ou [...] juste TEL-Aide, je me souviens pas de l'organisme, mais je sais que j'ai appelé une place pour peut-être. Peut-être que c'était pour me dire aussi qu'est-ce que je dois faire » (Winnie). Certaines femmes ont aussi consulté pour avoir de l'information ou des ressources en lien avec la violence conjugale.

Un autre motif rapporté par les aînées pour recourir au service est de mettre fin à un épisode de violence conjugale et pour se protéger. Ainsi, trois participantes ont appelé les policiers pour avoir du secours lors d'un épisode de violence grave. De plus, d'autres répondantes sont allées en maison d'hébergement pour avoir un répit de la violence ou parce qu'elles avaient pris la décision de quitter le conjoint. Elles ont expliqué aussi que la maison d'hébergement leur offre une protection en plus d'être reçue sans être jugée. Les propos d'une répondante illustrent le choix d'utiliser la maison d'hébergement : « *Bien ça m'a apporté un, comment je te dirais donc, un certain répit parce que je ne savais pas où aller de un, [...]. Donc j'ai été là, j'ai été voir parce que, ah oui, pourquoi que j'ai été là, c'est parce que là j'avais eu des menaces avec des armes à*

feu » (Viviane). Deux répondantes ont préféré parlé à un ami policier de la crainte qu'elle avait pour leur vie et une autre a mentionné craindre pour son conjoint

En plus, les aînées rencontrées ont utilisé des services afin que le conjoint obtienne de l'aide pour ses problèmes d'alcool et de violence. Ainsi, quelques participantes ont consulté des ressources venant en aide aux personnes alcooliques ou un médecin. De plus, deux participantes ont appelé des policiers lors d'un épisode de violence pour que le conjoint reçoive de l'aide et qu'il prenne conscience de son problème de violence. Une répondante explique :

Il m'avait menacé de mort. Parce qu'il était en boisson pis il était en colère. C'est là que j'ai dit c'est assez là, j'endure plus rien. J'ai appelé la police. C'est eux qui m'ont dit de signer des papiers contre lui, tout ça là. Sont restés à la maison une heure. Parce que je n'étais pas décidée, je n'étais pas convaincue. Je ne voulais pas qu'il aille en prison, mais je voulais qu'il se réveille pis qu'il accepte qu'il a un problème. -Anne-Marie

Les femmes âgées ont aussi consulté une ressource pour faire valoir leurs droits au moment du divorce. En effet, huit participantes âgées entre 60 et 67 ans ont eu recours aux services d'un avocat soit pour connaître leur droit, pour défendre leur intérêt au moment du divorce ou lors de la séparation des biens de l'entreprise.

Ensuite, quelques participantes ont demandé de l'aide au CAVAC, à Côté Cour ou au centre de femmes pour un accompagnement à la cour. Elles ont mentionné avoir apprécié la présence d'une intervenante dans un moment aussi difficile. Une répondante a raconté :

J'arrive à la Cour, mais moi là avant de, j'avais fait un contact avec le centre des femmes à Ville-Marie, puis j'étais pas capable d'aller, je me sentais, tu sais, j'ai tout préparé ma cause, mes dossiers-là, c'est à peu près, je sais pas combien de boîtes que je traînais avec moi, eux autres étaient une gang d'hommes pour traîner, moi j'étais toute seule, puis là seule, seule, tu peux pas être plus seule que ça, seule, seule là tu sais. -Tracy

Finalement, certaines femmes ont expliqué avoir consulté des services sous les conseils d'une tierce personne. Le plus souvent, les participantes ont suivi les conseils d'une personne proche (amie) et se sont présentée soit au CLSC, au centre de femmes ou chez un médecin. De plus, deux répondantes ont consulté les services de CAVAC ou Côté Cour suite à la recommandation des policiers et une participante a consulté un psychologue après que son médecin lui a conseillé.

Les aînées âgées de 68 ans et plus

Toutes les femmes âgées de 68 ans et plus rencontrées dans le cadre de l'étude avaient consulté des ressources. Toutefois, la plupart d'entre elles avaient recours aux services depuis seulement quelques années, voire quelques mois au moment des entrevues. Seulement cinq des 17 participantes avaient consulté des services plusieurs années auparavant, dont deux qui l'ont fait spécifiquement pour la violence conjugale. À l'exception de quatre femmes, les répondantes ont toutes divulgué pour la première fois la violence conjugale à une ressource d'aide lors d'un épisode dramatique de leur vie, soit suite à un épisode de violence sévère ou lors d'une hospitalisation (du conjoint ou d'elle-même).

La majorité des répondantes âgées de 68 ans (n=12, 70 %) et plus ont consulté une ressource d'aide à la suite d'un épisode de violence conjugale. La moitié d'entre elles ont appelé les policiers pour

avoir du secours. Elles ont mentionné recourir aux policiers, car elles avaient peur du conjoint. C'est le cas par exemple de cette participante qui raconte :

Il arrive comme un grand seigneur là puis il me jette à terre, tu sais, avec mes genoux qui me font mal, mes pieds là, ça fait mal, ça fait que moi je me suis dit, j'étais assise à terre là puis j'avais peur, j'étais couchée, j'ai été couchée dans la chambre, j'ai dit qu'est-ce que je fais, je voyais le téléphone là, je suis partie, je suis allée pris le téléphone, en silence là, puis j'ai dit 9-1-1, pas 9-1-1 mais le numéro de la police, puis ça a pris trois minutes cette fois-là. J'ai ouvert ma porte, je suis allée me cacher dans un petit appartement, parce que écoute si il voit arriver, tu sais mettons qu'il se lève avant puis il vienne me, j'avais peur qu'il vienne me retoucher là tu sais là. -Karine

Toujours au moment d'un épisode de violence, deux autres répondantes ont préféré sortir de la maison et se rendre à l'hôpital avec une personne de la famille, étant donné la gravité des blessures, et quatre autres femmes ont eu recours aux maisons d'hébergement. En effet, ces femmes ont décidé de partir de la maison à ce moment pour prendre un recul sur leur situation conjugale. C'est ce qu'a fait cette répondante : « *Qu'est-ce qui m'a dit au juste? Parce que là là ça m'a faite partir là. Il m'a dit...ça avait affaire argent encore mais je me rappelle pas quoi, [...] Ah j'y disais « un moment donné moi je vais moi je vais partir ».* Il dit « *oui oui oui va-t'en qu'est-ce que tu veux que ça me fasse, il dit, va-t'en!* ». *Je suis allée, je suis partie* » (Filicia).

Un autre motif de consultation pour les femmes de 68 ans et plus est leur situation conjugale difficile. Ainsi, les participantes ont sollicité l'aide de différents services afin de pouvoir échanger sur leur relation conjugale ou pour avoir des conseils leur permettant d'améliorer la situation. Une répondante explique aussi qu'elle a participé à un groupe offert par la maison d'hébergement afin de ne pas retourner avec son conjoint : « *C'était pour avoir de l'aide, pour pas être toute seule. Parce que moi il y a plus moyen, il y a plus de raisons que je retourne là-bas parce que c'est dangereux.* » (Yvette).

Aussi, plusieurs femmes interrogées ont eu recours au service d'un avocat. En effet, sept répondantes ont consulté un avocat lors du divorce afin de faire valoir leurs droits. Une femme a également dû faire appel à un avocat, car son conjoint voulait la faire interner dans un hôpital psychiatrique.

Certaines femmes ont également consulté des services en lien avec la violence parce qu'elles y ont été référées par un-e professionnel-le de confiance. Ce professionnel est souvent le médecin (n=5) qui réfère aux policiers lorsque la femme a des blessures, à une travailleuse sociale de l'hôpital ou du CLSC ou encore à un psychologue. Une répondante raconte : « *Puis là, je suis restée, je ne suis pas sortie tout de suite de l'hôpital. Puis lui, le médecin m'a fait comprendre que je ne pouvais plus aller vivre avec lui. Ben, j'ai pas dit que je ne voulais pas. Il m'a demandé, il m'a demandé, j'ai dit non, il ne m'a pas dit qu'il allait les appeler, mais les policiers sont arrivés* » (Françoise).

Aussi, dix participantes se sont rendu dans une maison d'hébergement à la suggestion d'un-e intervenant-e, soit les policiers (n=5), le CLSC (n=2), le centre de femmes, ou d'une connaissance.

Finalement, des participantes ont reçu de l'aide pour la violence conjugale lors d'une consultation avec un-e professionnel-le pour une tout autre raison. C'est le cas de trois répondantes à qui on a offert de l'aide lors de l'hospitalisation du conjoint ou de leur propre hospitalisation. Aussi, on a conseillé à une répondante de consulter une maison d'hébergement alors qu'elle demandait de l'aide pour les problèmes de consommation de sa fille.

Fait que là j'ai téléphoné puis j'ai parlé à quelqu'un puis j'ai dit ça que j'avais une fille qui était toxicomane puis que j'étais pas capable de prendre ça, c'était trop difficile [...] Puis là il [intervenant] m'a parlé, on a parlé de (nom de la deuxième fille de Jeannine), on a parlé de ma vie en général. Fait que là il dit, un moment donné il dit madame, votre vraie place, c'est pas ici. La bonne place, c'est en violence conjugale. Parce que dans le fond là si, aujourd'hui je le comprends, sur le coup je ne comprenais pas trop trop. - Jeannine

RESSOURCES CONSULTÉES PAR LES AÎNÉES

Les propos des répondantes à l'étude ont permis de documenter l'aide reçue par les aînées violentées par leurs conjoints. Les participantes ont consulté des professionnels (ressources formelles) et des personnes de l'entourage (ressources informelles) pour recevoir de l'aide en lien avec la violence vécue, mais aussi, lorsqu'elles se sont posées des questions relativement à leur vie de couple.

Ressources formelles

Le tableau 11 illustre que les participantes ont eu recours à plus d'une vingtaine de ressources professionnelles à différents moments de leur vie. Les organismes les plus souvent sollicités sont les maisons d'hébergement, les services de police, les cabinets de médecins et les hôpitaux, les CLSC, les bureaux de psychologue et les cabinets d'avocats.

Tableau 11 : Organismes consultés par les aînées

	Femmes âgées entre 60 et 67 ans	Femmes âgées de 68 ans et plus	Total
Maison d'hébergement	9	14	23
Services de police	6	9	15
CLSC	5	9	14
Cabinet de médecin	8	6	14
Service de psychologue (thérapie conjugale)	9	4	13
Cabinet d'avocat	6	6	12
Centre hospitalier	0	9	9
Centre de femmes	3	2	5
Département de psychiatrie	3	1	4
CAVAC Côté cour	2	2	4
Organismes religieux	1	2	3
Groupe d'entraide pour alcoolisme (Al-Anon, AA, Jean-Lapointe)	2	1	3
Ligne d'écoute	1	1	2
Service d'aide aux employés	2	0	2
Procureur	1	1	2
Cour	2	0	2
IVAC	2	0	2
Centre Dollar-Cormier	1	1	2
Centre de jour	0	1	1
Autres ressources	2	2	4

L'analyse des entrevues montre que les répondantes ont suivi deux parcours type de consultation des services. On remarque, que les aînées ont sollicité les ressources soit, lors d'une situation de crise ou suite à une réflexion ou un questionnement sur leur vie de couple. Il est à noter qu'une participante peut avoir suivi les deux parcours étant donné que, pour la plupart des aînées rencontrées, la démarche d'aide s'est échelonnée sur quelques années. Seulement cinq répondantes ont quitté la relation violente lors de la première demande d'aide formelle.

Situation de crise

La plupart des répondantes ont consulté les services au moment d'une situation critique pour elle, c'est-à-dire au moment d'un épisode de violence lors duquel elles ont senti que leur sécurité était compromise, lors de l'hospitalisation d'un conjoint ou au moment de la séparation. Dans ces situations, les participantes, qui étaient généralement plus âgées, ont eu recours à la maison d'hébergement (n=16/23), aux policiers (n=10/15) ou au centre hospitalier (n=9/9). Dans le cas de deux répondantes âgées entre 60 et 67 ans et cinq répondantes âgées de 68 ans et plus, la

consultation des trois ressources s'est fait consécutivement lors d'un même épisode de violence. La situation de cette répondante illustre ce parcours particulier. « *Quand je suis arrivée à l'hôpital là, le médecin que j'ai vu, il a dit, ça c'est une violence conjugale, il a dit, avez-vous appelé les polices? J'ai dit non. Il a envoyé une infirmière, je sais pas trop, appeler les policiers puis ils sont venus. C'est comme ça que je me suis ramassée à la [nom de la maison d'hébergement]* » (Françoise).

Maison d'hébergement

Lors d'une situation de crise, 16 participantes (six âgées entre 60 et 67 ans et 10 plus âgées) ont rapporté avoir eu recours à la maison d'hébergement. Dix d'entre elles ont affirmé être venues d'elles-mêmes suite à un épisode de violence conjugale compromettant leur sécurité (n=5) ou après avoir décidé de quitter le conjoint (n=5) dans une situation difficile. Les six autres femmes, dont quatre avaient plus de 68 ans, ont été reconduites à la maison d'hébergement par les policiers.

Toutes ces participantes, à l'exception de une, ont été hébergées plusieurs semaines. La maison d'hébergement a offert différents services aux aînées lors de leur séjour. Il s'agit d'un soutien psychologique aux participantes qui arrivaient souvent en état de choc, d'un accompagnement dans les démarches de séparation en expliquant les différentes ressources disponibles, de références à un avocat, un psychologue, ou à des policiers étant donné la gravité de la violence subie. Suite à leur séjour en maison d'hébergement, quatre femmes sont retournées vivre avec le conjoint.

Service de police

Lors d'un épisode de violence, neuf participantes (réparties également dans chacun des deux groupes d'âge) ont appelé les policiers, car elles craignaient pour leur vie. Pour une participante, ce sont les voisins qui ont appelé les policiers. Au moment de leur arrivée sur les lieux, le conjoint a été arrêté dans neuf situations. Par la suite, les policiers ont pris du temps avec les répondantes pour prendre la déposition et les ont accompagnées dans un endroit sécuritaire à l'extérieur du domicile, soit dans une maison d'hébergement (n=5) ou chez les enfants (n=1). Une participante a été accompagnée en centre hospitalier d'abord et à la maison d'hébergement par la suite. Les policiers ont également référé deux participantes au CAVAC.

Centre hospitalier

Enfin, neuf aînées âgées de 68 ans et plus ont reçu de l'aide en lien avec la violence conjugale après s'être rendues au centre hospitalier lors d'une situation de crise. Quatre répondantes ont consulté pour des blessures liées à la violence et cinq répondantes ont reçu des services lors de l'hospitalisation du conjoint (n=3) ou de leur hospitalisation (n=2).

Les participantes ont d'abord été examinées ou soignées par le médecin à leur arrivée. Par la suite, elles ont été référées par le médecin ou la travailleuse sociale du centre hospitalier à un CLSC (n=4) ou à une maison d'hébergement (n=2). Dans une situation, le médecin a décidé d'appeler les policiers étant donné la gravité des blessures de cette dernière.

Réflexion et questionnement concernant leur relation de couple

Un second profil de parcours de consultation des répondantes explique les démarches entreprises par celles-ci après qu'elles aient fait une réflexion sur leur relation conjugale. Certaines aînées rencontrées ont pris la décision d'aller consulter, soit pour un soutien psychologique (n=8), après avoir identifié des problèmes dans leur couple (n=6, dont quatre femmes sont âgées de 68 ans ou plus) ou elles ont consulté pour obtenir de l'aide en lien avec la violence vécue (n=9, dont six femmes sont âgées entre 60 et 67 ans). Dans ce type de parcours de consultation des ressources formelles, les répondantes ont recours plus souvent à leur médecin de famille, à un psychologue ou à un travailleur social du CLSC.

Démarche personnelle

Certaines répondantes ont consulté d'abord pour elle-même. Elles ont mentionné avoir eu recours aux services car elles ne se sentaient pas bien. Elles constataient avoir des difficultés dans leur vie, sans en identifier la cause. Dans ce cas, les participantes ont choisi de consulter leur médecin de famille (n=3), un psychologue (n=2) ou une autre ressource qu'elle connaissait déjà. Pour les participantes qui ont consulté le médecin, elles ont été traitées pour dépression et référées à un psychologue ou au CLSC. Quant aux autres participantes, elles ont eu un suivi individuel ou de groupe. Pour aucune de ces sept participantes, la violence conjugale n'a été identifiée ou nommée. La dernière répondante qui a fait une démarche individuelle afin d'obtenir de l'aide pour sa fille toxicomane a été référée à une maison d'hébergement dès que l'intervenant a identifié la présence de violence dans le couple.

Un moment donné il [intervenant] dit madame, votre vraie place, c'est pas ici. La bonne place, c'est en violence conjugale. Parce que dans le fond là si, aujourd'hui je le comprends, sur le coup je ne comprenais pas trop trop. Parce que moi c'était pour (nom de la deuxième fille de Jeannine) que j'allais, mais dans le fond si lui il m'aurait traitée comme il faut. -Jeannine

Démarche pour des difficultés conjugales

D'autres répondantes ont mentionné avoir pris contact avec des professionnels après avoir identifié des difficultés dans leur couple (n=6). Elles ont fait le constat que les problèmes rencontrés dans leur vie étaient en lien avec la relation conjugale. Comme pour les démarches individuelles, le choix du professionnel est assez varié. Quelques participantes ont consulté leur médecin, qui dans un cas a prescrit un antidépresseur comme le souhaitait la femme et dans l'autre cas lui a proposé des lectures. Les autres participantes ont demandé les services du CLSC, d'un psychologue ou d'un thérapeute conjugal. Pour toutes ces aînées, sauf celle qui a consulté un psychologue, l'intervenant-e a exploré avec la femme la possibilité d'une séparation étant donné la présence de violence dans le couple.

*La différence entre les deux premiers types de démarche est que dans le premier cas, la femme consulte pour elle, alors que dans le deuxième cas, elle consulte pour des difficultés dans la relation conjugale

Démarche pour la violence conjugale

Des participantes à l'étude ont rapporté avoir consulté une ressource formelle afin d'obtenir de l'aide par rapport à la violence vécue. Ces répondantes ont eu recours au service d'un intervenant au CLSC (n=3), du médecin de famille (n=3) ou à d'autres organismes qui offrent des services en violence conjugale (centre de femmes, ligne d'écoute). D'abord, les aînées qui ont consulté leur médecin de famille ont été référées soit à une maison d'hébergement (n=2) ou au CLSC. Les répondantes qui ont sollicité l'aide du CLSC, ainsi que les autres répondantes ont reçu un soutien (individuel ou de groupe) en lien avec la violence.

RESSOURCES INFORMELLES

En plus de consulter des professionnels, les aînées interrogées ont demandé de l'aide à des personnes de leur entourage. Le tableau 12 montre que les participantes se sont adressées à leurs enfants, leurs amis-es ou des membres de leur famille (le plus souvent leurs sœurs).

Tableau 12 : Personnes de l'entourage consultées par les aînées

	Femmes âgées entre 60 et 67 ans	Femmes âgées de 68 ans et plus	Total
Amis-es	11	4	15
Enfants	8	6	14
Fratrerie	4	6	10
Voisins-es	2	24	4

Tout comme pour l'utilisation des ressources formelles, on constate que les participantes ont suivi deux parcours de consultation des ressources. Les répondantes de l'étude ont eu recours à des membres de l'entourage lors d'une situation de crise ou lorsqu'elles ont souhaité avoir un soutien psychologique tout au long de leur relation de couple difficile.

Situation de crise

Lors d'une situation de crise dans la relation conjugale, c'est-à-dire un épisode de violence ou une séparation difficile, les aînées ont fait appel le plus souvent à leurs enfants (n=13). Dans le cas de séparation difficile elles ont sollicité de l'aide pour être hébergées, pour du soutien matériel ou financier, pour être accompagnées dans différentes démarches notamment pour consulter un avocat ou trouver un logement ou pour un soutien psychologique. Pour ces femmes, l'encouragement et le soutien de leurs enfants a été très précieux afin de traverser ces moments difficiles. C'est ce que nous a expliqué cette répondante : « *Je suis pas, je vais dire comme on dit là, tu sais je suis vraiment choyée dans le fond. Fait que tu sais pour ça, tout pour moi, c'est ça qui me motive à aller de l'avant puis à dire bon regarde, le reste là, ça va, comment je te dirais ça? Le gros au niveau psychologique, je l'ai vécu autrement dire sur place* » (Viviane).

Lors d'un épisode de violence grave, quelques femmes ont eu recours à leurs enfants afin d'avoir du secours (n=2) ou pour être hébergées (n=2). Par ailleurs, lorsque des répondantes ont vu leur sécurité compromise, ce sont les voisins qui les ont secourues (n=4), soit en se rendant sur place ou en appelant les policiers. « *Ce qui se passait chez nous parce qu'il m'entendait crier et pleurer. Pis*

il l'a vu des fois quand on était sur le patio là, me frapper, lui pis sa femme. Pis c'est elle qui a appelé la police, deux fois, (sa voisine) elle a appelé deux fois la police » (Émilie). Toutefois, les enfants (n=5) et les sœurs (n=2) des participantes qui ont identifié la situation de violence, se sont permis de conscientiser ces dernières au danger de vivre dans une relation violente. Les propos rapportés par cette participante illustrent l'inquiétude des enfants :

Qu'est-ce qui m'a vraiment aidé c'est que j'ai décidé de partir. Même si (nom de sa fille) m'a ouvert les yeux. Elle m'a dit, maman je vais te dire ça juste une fois, est-ce que tu penses que c'est juste pour moi, pour (nom de sa fille) ou (nom de sa fille) de recevoir un appel de la police qui nous dit que tu es morte à terre dans cet appartement.- Odette

Réflexion et questionnement concernant leur vie

Tout au long de leur relation, les répondantes ont mentionné avoir sollicité l'aide d'amis-es ou de membres de leur famille (sœur ou frère) afin d'obtenir un soutien psychologique (n=13). Ces personnes sont devenues, pour les aînées, des confidentes lorsqu'elles avaient besoin d'écoute « *Bien j'avais une amie à qui j'allais, oui j'avais une amie de femme à, une femme âgée là puis elle m'écoutait, elle m'écoutait beaucoup puis là j'allais lui dire tout ça ces choses-là. Tu sais, mais elle m'a jamais dit prends-toi un loyer puis va-t'en puis ça là. Elle m'a juste écoutée » (Sonia).* En plus d'être des confidentes, certaines amies et sœurs ont conseillé aux répondantes de consulter des ressources professionnelles, telles que le CLSC, la maison d'hébergement, le centre de femmes ou un avocat, afin de recevoir de l'aide en lien avec la violence. Certaines amies (n=3) ont fortement insisté pour que les participantes quittent leur conjoint.

Ainsi, tout comme pour les ressources formelles, les aînées ont demandé de l'aide aux membres de leur entourage dans des moments bien précis de leur vie. Elles consultent, la plupart du temps, leurs enfants au moment d'une situation de crise ou leurs amis-es ou leurs frères et sœurs pour obtenir du soutien psychologique.

FORMES D'AIDE REÇUE PAR LES AÎNÉES

Les propos des répondantes ont permis d'identifier les différentes formes d'aide qu'elles ont reçues au moment des consultations. L'aide obtenue en lien avec la situation de violence conjugale se situe à différents niveaux. D'abord, les répondantes ont reçu une aide « pragmatique » qui répond à des besoins courants, par exemple de l'hébergement, du soutien matériel et financier ainsi que de l'accompagnement. Elles ont également reçu une aide de type « psychosocial » leur permettant notamment, de prendre conscience des impacts de la violence conjugale dans leur vie. Le support au niveau médical, juridique et judiciaire est aussi parmi les formes d'aide reçue.

Aide pragmatique

Hébergement

Un peu plus de la moitié des répondantes ont sollicité de l'aide pour un hébergement. Cette aide a été demandée le plus souvent au moment de la séparation définitive du couple (17 sur 19 répondantes qui ont été hébergées). Parmi les femmes qui ont été hébergées, six participantes ont déjà quitté de façon temporaire le conjoint à un moment dans la relation. La plupart des aînées

interrogées ont eu recours aux services des maisons d'hébergement (n=17), alors que d'autres participantes ont choisi de se rendre chez leurs enfants (n=5) ou chez la famille ou les amis-es (n=3).

Soutien matériel et financier

Certaines participantes rencontrées (7 femmes âgées entre 60 et 67 ans et 4 femmes âgées de 68 ans et plus) ont mentionné avoir obtenu un soutien matériel et financier principalement de leur entourage, mais aussi de la maison d'hébergement. Les répondantes du groupe des femmes âgées entre 60 et 67 ans ont dit avoir reçu de l'aide financière de leurs enfants. Les participantes du second groupe ont souligné que tout le soutien matériel qu'elles ont obtenu provenait des enfants et des amis-es. Comme exemple de soutien matériel, les femmes mentionnent les dons de meubles, l'obtention d'un logement moins coûteux, l'aide pour le déménagement. En plus, trois femmes âgées de 68 ans et plus ont rapporté avoir reçu du soutien matériel de la maison d'hébergement. Elles disent avoir reçu des dons de vêtements. On leur a aussi donné l'adresse d'endroits moins dispendieux pour leurs achats et on leur a offert un hébergement plus long.

Accompagnement

Les participantes à l'étude ont également été appuyées dans les différentes démarches légales en lien avec la séparation ou des accusations criminelles du conjoint. En ce qui concerne les démarches légales, quelques participantes ont reçu l'aide de la maison d'hébergement ou de leurs enfants pour remplir des documents importants ayant trait au divorce ou au revenu. Elles ont aussi été assistées, toujours de leurs enfants ou de la maison d'hébergement, dans leur recherche de logement. De plus, cinq répondantes ont été accompagnées des policiers et d'intervenantes de la maison d'hébergement pour récupérer leurs effets personnels. Pour ce qui est des accusations criminelles portées envers le conjoint, trois participantes ont été soutenues par des intervenantes du CAVAC ou de Côté Cour et une participante par un enquêteur lors de la parution du conjoint au tribunal. Aussi, une répondante a été accompagnée par une intervenante d'un centre de femmes lors du procès civil contre son ex-conjoint.

Protection et secours

Un des principaux motifs de consultation des répondantes était pour obtenir du secours. Ainsi, 11 aînées interrogées ont appelé des policiers. Ces derniers ont assuré la sécurité des femmes en arrêtant le conjoint et en leur conseillant de se rendre dans un endroit sécuritaire, le plus souvent une maison d'hébergement. Dans certaines situations (n=5), un policier a laissé ses coordonnées à la femme afin de l'inciter à se protéger en l'appelant en cas de danger. Aussi, dans trois cas, les policiers ont procédé à la saisie des armes à feu du conjoint. Plusieurs participantes ont mentionné avoir reçu du secours suite à une demande d'un membre de leur entourage (voisins et enfants).

Les maisons d'hébergement offrent également de la protection aux aînées. C'est pourquoi celles-ci ont dit s'être rendues dans ces ressources pour se sentir davantage en sécurité. En plus d'offrir un environnement sécuritaire, une participante a mentionné que l'intervenante de la maison d'hébergement, avec qui elle avait un suivi externe, a établi un scénario de protection avec elle.

Aide psychosociale

Les participantes à l'étude ont rapporté des interventions effectuées auprès d'elles afin de les aider à réfléchir sur leur situation et ainsi les accompagner dans leur cheminement personnel. Les interventions psychosociales portaient sur des thèmes similaires pour les deux groupes d'âge. La plupart des participantes ont aussi mentionné qu'on leur avait expliqué ce qu'était la violence conjugale. Les manifestations de la violence psychologique ainsi que le cycle de la violence conjugale étaient les notions les plus souvent abordées. Pour les répondantes âgées entre 60 et 67 ans, des conseils, quant aux réactions à adopter lors d'épisode de violence conjugale, ont été souvent prodigués par les intervenants-es.

Avec les participantes plus âgées, la première étape de l'intervention était d'identifier et de nommer la violence dans leur relation conjugale. Lors des consultations, ces femmes âgées de 68 ans et plus se sont vu plus souvent conseiller de quitter le conjoint, et ce peu importe l'organisme consulté. Cette participante nous a rapporté : « Elle [intervenante en CLSC] a répondu par le commencement, t'es mieux de ne pas rester avec lui. T'es mieux séparée » (Odette).

Les aînées interrogées ont également expliqué qu'elles ont reçu de l'aide pour leur cheminement personnel. Certaines répondantes ont affirmé retrouver leur estime ou leur confiance en elle avec l'aide des professionnels-les rencontrés-es. Cette femme nous expliquait ce qu'elle a retiré des sessions de groupe offertes par la maison d'hébergement : *« de prendre confiance en moi aussi tu sais, j'avais pas toujours à dire oui, oui pour, même si ça fait pas mon bonheur à moi, de temps en temps il faut que tu fasses pas rien que plaire aux autres »* (Yvette).

Outre ces thèmes qui ont été abordés lors des interventions, l'écoute s'est avérée être très importante pour les femmes. Comme l'explique cette participante : *« Là j'ai vu que quelqu'un m'écoutait. Je parlais, il y avait quelqu'un en avant de moi qui m'écoutait. Mais je ne connaissais pas ça, fait que l'intervenante, elle dit, prenez ça aisément, on va vous poser des questions, quand vous voudrez parler, on va être avec vous »* (Danielle).

Aide au plan médical

La plupart des répondantes qui ont consulté soit à un centre hospitalier ou leur médecin de famille en rapport avec la violence conjugale, ont été traitées pour des blessures causées lors d'un épisode de violence (n=6). Quatre autres participantes ont été suivies pour un problème de dépression durant la relation ou suite à la séparation et trois aînées se sont vues prescrire des médicaments lorsqu'elles ont mentionné avoir des problèmes de sommeil à cause de leurs difficultés relationnelles. Voici les propos d'une répondante qui raconte sa rencontre avec son médecin :

J'ai été voir le médecin puis je lui ai dit : « Donne-moi des pilules pour les nerfs, je ne suis plus capable. ». [Après avoir parlé de la violence conjugale] Fait qu'elle a dit : « Je vais te donner ça puis si ça va tant mieux puis si ça ne va pas bien on verra. ». Mais ça va bien comme ça. Ça va bien comme ça. Puis j'ai des pilules pour dormir en plus, autrement je ne dors pas. -Annette

Aide au plan judiciaire

Bien que les policiers soient intervenus auprès de plusieurs participantes, seulement cinq causes ont été portées devant le tribunal. Toutefois, aucune répondante impliquée dans ces situations n'a

témoigné. Le conjoint a plaidé coupable dans quatre situations. Parmi eux, deux conjoints ont dû suivre une cure de désintoxication pour leur problème d'alcoolisme et les deux autres ont eu respectivement une amende et une sentence de deux ans d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle suivi de trois ans de probation. Enfin, le juge a ordonné à un autre conjoint de garder la paix pendant une année.

En ce qui concerne les autres situations où il y a eu intervention policière, soit qu'il n'y a pas eu de mise en accusation, qu'il y a eu abandon des poursuites ou encore le délai entre l'infraction et l'entrevue fût trop court pour que l'on puisse connaître l'issue de la situation.

Aide au plan juridique

Au moment de leur séparation, ou quelque temps auparavant, 12 répondantes ont affirmé avoir consulté un avocat. Dans ces situations, le travail de l'avocat a consisté essentiellement à défendre les droits des aînées, à les conseiller sur la démarche à suivre et à préparer les requêtes en divorce. Une participante a aussi reçu une petite contribution financière de l'aide juridique pour assurer sa propre défense lors d'un procès civil contre son ex-conjoint.

DEMANDER DE L'AIDE C'EST DIFFICILE POUR LES AÎNÉES

Bien que toutes les participantes à l'étude aient consulté divers organismes et différents professionnels, il demeure cependant difficile pour elles de demander de l'aide. Voici quelques motifs qui mettent en perspective cette difficulté de consulter des professionnels et de parler à des proches.

Les aînées âgées entre 60 à 67 ans

Les raisons les plus souvent rapportées par les femmes âgées entre 60 et 67 ans concernent des sentiments ressentis en lien avec le regard que poseront les autres à leur endroit ou encore des sentiments qui ont trait au jugement que les femmes ont d'elles-mêmes. D'abord, le motif le plus souvent mentionné est la honte (n=6). Les répondantes ne veulent pas parler de leur situation à des proches ni consulter des ressources à cause de la honte ressentie lorsqu'elles analysent leur situation. Une participante nous a dit à cet effet :

...ça c'est une chose qui m'empêchait de communiquer avec la police, l'autre affaire, avant ça, avant ça, ça a été la honte. Aille, moi je me disais ça se peut pas, parce que moi là, les femmes victimes de violence là, je me disais, ils ont des gros problèmes. J'étais pas loin d'avoir des préjugés moi, ok. Puis là je me disais câline, mais comment ça se fait, je te dis que moi je me laisserais pas faire. -Tracy

Certaines femmes ont rapporté ne pas recourir aux services de peur d'être jugées (n=3) ou par crainte que les intervenants ne croient pas ce qu'elles rapportent. Deux participantes ont aussi dit ne pas vouloir divulguer la violence à leur médecin de famille, car la personne admirait le conjoint. C'est le cas notamment de cette participante : « *Oh non parce qu'elle [médecin] est en adoration devant mon chum. Non, non, non, jamais, non, non, elle avait mis mon chum sur un piédestal puis que bien les gens ils le voient pour ces qualités, son charisme, mais le côté contrôleur puis négatif, il le montre pas en public lui là là* » (Sonia). En plus, une participante a mentionné ne pas vouloir parler de la violence de son conjoint dans sa famille, de peur qu'on le juge négativement.

D'autres femmes interrogées ont refusé de dévoiler la violence à des membres de l'entourage ou à des professionnel·les à cause du jugement qu'elles ont par rapport à elles-mêmes. En effet, pour trois participantes, la violence est considérée comme un échec de leur couple. C'est, entre autres, ce qu'illustrent les propos suivants : « *Tu sais, mais j'étais comme peut-être gênée d'en parler, comme un fiasco, là tu sais, quand tu n'as pas réussi quelque chose* » (Zoé). Quelques participantes ont exprimé ressentir de la culpabilité et une souligne aussi qu'elle considérait que son problème n'appartenait qu'au couple et qu'il était donc privé.

D'autres raisons mentionnées par les répondantes pour ne pas demander de l'aide sont reliées à la méconnaissance qu'elles avaient des ressources. Certaines femmes ont rapporté ne pas avoir utilisé les services des policiers ou de la maison d'hébergement, car elles n'avaient pas subi de violence physique. C'est d'ailleurs ce qu'a expliqué cette répondante :

...si j'avais connu, si ça avait existé un endroit pour, surtout pour les gens âgés je trouve, parce que je savais que ça existait les maisons, ils appellent ça les maisons des femmes battues, c'est pas bien beau comme terme, les gens appellent ça de même, mais justement celle dont tu as parlé tantôt, je l'avais, je l'ai toujours eu avec moi dans mon agenda, dans mon, partout, j'avais ce numéro-là. Parce que je me disais, c'est pas assez grave. Les femmes là qui ont des bleus partout là, qui ont des enfants, je pensais que j'étais pas assez grave. -Noémie

De plus, d'autres participantes ont révélé avoir des préjugés à l'égard de certains services, entres autres par rapport au CLSC, à l'aide juridique et aux avocats. C'est le cas par exemple de cette participante : « *... là elle m'a dit écoute bien là, tu vas aller au CLSC. Bien non, c'est pour les pauvres. Non non non non non non tu vas aller au CLSC, tu vas aller te chercher, vas te chercher de l'aide, vas voir, vas-y tatatata. Puis bien non voyons, pas au CLSC* » (Aline).

D'autres motifs ont également été rapportés en lien avec le fonctionnement des ressources. Par exemple, une femme mentionne ne pas avoir contacté les policiers étant donné le délai de réponse (elle habite très loin des services) ou une autre dit qu'elle a cessé de consulter, car il y avait un conflit d'horaire avec ses heures de travail.

Aussi, des participantes ont mentionné ne pas consulter à cause des comportements du conjoint. D'abord, certaines femmes ont souligné ne pas recourir aux services des policiers lors d'un épisode de violence conjugale, car elles craignaient les représailles du conjoint et donc l'aggravation de la violence. Deux autres participantes se sentaient contraintes au silence étant donné que le conjoint était toujours présent : « *Je sortais, mais avec toujours. Fait que essaye de te confier à quelqu'un quand il est toujours là, parler contre lui quand il est là. C'est pas faisable hein. Puis par téléphone, il était toujours là* ». (Zoé). Finalement, une femme a expliqué avoir cessé ses démarches auprès du CLSC parce que le conjoint avait entrepris une thérapie.

Finalement, plusieurs participantes (n=6) ont rapporté ne pas avoir demandé de l'aide à leur proche pour ne pas les peiner. En effet, elles ont mentionné ne pas vouloir « déranger » leur proche avec leurs problèmes, mais surtout ne pas vouloir affecter leurs enfants, souvent d'une union précédente, avec la situation. Une répondante nous a décrit :

Oui, ah le plus, c'est l'écoute. Ce qui est difficile, c'est de tout garder ça pour toi. Tu étouffes. Mais tu sais, tu ne peux pas non plus dire ça à n'importe qui parce que tu ne veux pas affecter, tu dis ça à tes proches, tu les affectes, tu sais, ils t'aiment, ils voient que tu es malheureuse, ils deviennent malheureux. -Tracy

Les aînées âgées de 68 ans et plus

Les femmes âgées de 68 ans et plus ont également rapporté plusieurs raisons pour ne pas dévoiler la violence et donc ne pas recourir aux services. Elles ont évoqué des raisons reliées aux sentiments en lien avec le regard des autres, au refus de la séparation, aux ressources ainsi qu'aux proches.

D'abord, les aînées rencontrées ont relevé des motifs de non-demande d'aide relié au jugement des autres. Ainsi, quatre participantes ont dévoilé avoir honte de leur situation. C'est donc pour cette raison qu'elles n'ont pas dévoilé la violence. Une participante a d'ailleurs expliqué que : « *Pis moi ben, j'étais pas ça, j'aimais mieux ne pas en parler. Ça me faisait trop mal. Mais comme toute autre femme de famille, mère de famille. J'aimais autant que personne le sache* » (Estelle). De plus, une répondante a mentionné avoir peur du jugement des autres et aussi qu'on ne la croit pas : « *J'avais peur que le monde me croit pas. Puis si j'en avais parlé, il m'aurait dit bien si tu restes avec, tu aimes ça te faire battre* » (Jeannine).

Des participantes ont également évoqué des raisons reliées à la situation dans laquelle elles se retrouvaient pour ne pas consulter de ressources. Quelques participantes ont rapporté se sentir isolées et n'avoir personne à qui se confier. Deux autres participantes ont dit avoir peur du conjoint. Elles ont rapporté craindre les représailles du conjoint si elles se confiaient au CLSC ou aux policiers : « *Non. Une petite place, tout se sait puis ça aurait été encore pire, il se serait vengé encore plus. Parce que j'en avais peur aussi* ». (Yvette). Une autre participante a expliqué se sentir responsable de la situation dans laquelle elle se retrouvait et donc ne se sentait pas justifier de demander de l'aide :

Ah oui, puis il disait à mes compagnes que j'étais folle, puis moi vous savez je ne voulais pas raconter ni à mes amies, ni à ma famille, ni à qui que ce soit, parce que je me sentais responsable de mon malheur, c'est-à-dire responsable, puisqu'on t'a avertie, tu sais, puis que... Exactement, maintenant il faut que j'endure. Je pensais ça. -Marlène

Une autre raison souvent évoquée par les participantes âgées de 68 ans et plus pour ne pas consulter le CLSC ou la maison d'hébergement est le refus de la séparation. En effet, quatre participantes ont souligné ne pas vouloir consulter ou ne pas avoir poursuivi leur démarche au CLSC ou à la maison d'hébergement, car elles refusaient de quitter le conjoint.

Est-ce que tu veux, moi j'ai l'impression [intervenante de la maison d'hébergement] que tu ne veux pas partir? Bien j'ai dit c'est vrai à moitié là parce que j'aime ma petite maison, je l'ai décorée à mon goût puis euh quand on couchait à la maison d'hébergement, il y a comme deux trois lits là, puis oh non j'ai dit je suis trop vieille, j'aurais dû partir avant, oui, mais est-ce que je vais partir aujourd'hui? Non, non. Parce que, (...) à mes, à mes luxes là. -Fílicia

Certaines participantes ont aussi rapporté quelques motifs rattachés aux ressources. D'abord, deux répondantes ont dit ne pas connaître les services de la maison d'hébergement et du CLSC, donc ne pas avoir pu utiliser les services auparavant. Une autre participante a expliqué que la ressource était trop loin de chez elle et que la maison d'hébergement ne répondait pas à son besoin qui était de préparer son déménagement ainsi que celui de son conjoint en résidence.

Finalement, deux aînées interrogées ont dit ne pas vouloir demander de l'aide à des proches de peur de les déranger. C'est le cas, par exemple, de cette participante qui nous a dit : « *Je n'ai jamais parlé à ma fille, jamais. J'ai dit, je me dis elle a eu le bonhomme d'en face là quand elle restait ici puis elle a pas d'affaires à, parce qu'elle serait sûrement partie d'où elle est pour venir me*

consoler puis euh briser sa vie à elle. J'ai dit non non, je veux pas » (Filicia). Une autre répondante a refusé de dévoiler la situation de violence à ses enfants, car elle voulait préserver l'unité dans la famille.

Chapitre 4 : Interprétation des résultats et pistes d'intervention

LES FEMMES QUE NOUS AVONS RENCONTRÉES

Les aînées qui ont participé à l'étude sont au nombre de 34. Elles ont entre 60 et 83 ans et 60 % d'entre elles (n=21) proviennent de régions urbaines, comparativement à 40 % (n=13) qui sont originaires d'un milieu rural. Les femmes des deux groupes d'âge se répartissent également dans chacun des types de régions. Par ailleurs, il y a davantage de femmes qui proviennent de la région de Montréal, car un plus grand nombre d'organismes ont été sollicités dans Montréal et ses environs.

Les femmes qui ont participé à l'étude ont, en moyenne entre 24 et 43 années de vie avec le conjoint et, dans la plupart des situations, la violence conjugale était présente depuis le début du mariage. Plusieurs auteurs, qui s'intéressent à la situation des aînées violentées par le conjoint, rapportent la durée de la situation de violence vécue par ces femmes. (Montminy, 2000; Bonomi et coll, 2007; Teaster et coll, 2006). Pour ces derniers, cette situation n'est pas étrangère aux nombreuses conséquences associées au fait de vivre une longue période dans une relation conjugale violente.

Lorsque nous avons rencontré les aînées, plus des deux tiers d'entre elles étaient séparées de leurs conjoints, et ce, indépendamment du groupe d'âge. Puisqu'un grand nombre des participantes étaient séparées, nous faisons l'hypothèse que cette situation a contribué au fait que plusieurs d'entre elles ont communiqué directement avec la professionnelle de recherche pour participer à l'étude. Ainsi, il apparaît qu'elles ont besoin de parler de ce qu'elles vivent ou de ce qu'elles ont vécu, mais dans un contexte qui ne menace en rien leur sécurité, leur situation. Même en dépit de cette explication, il nous faut préciser que deux répondantes qui vivaient toujours avec le conjoint ont tout de même tenu à nous rencontrer. Nous croyons que si certains organismes qui sont fréquentés par les aînées avaient accepté de présenter le projet de recherche, le nombre de femmes venues d'elles-mêmes pour partager leur expérience, aurait augmenté.

Contrairement à ce que certaines études le rapportent, plus de la moitié des femmes de 68 ans et plus de notre échantillon ont un diplôme d'études secondaires. Toutefois, bien qu'elles aient une relative instruction et qu'elles aient occupé des emplois durant leur relation conjugale, 2/3 d'entre elles ont un revenu annuel de moins de 20 000 \$. Le partage du revenu d'emploi avec le conjoint, la responsabilité du soutien financier de la famille ainsi que la faillite du conjoint sont quelques motifs pouvant expliquer la situation financière des aînées.

En ce qui a trait à la perception de l'état de santé, les aînées rencontrées rapportent très peu de problèmes de santé psychologique (n=2), alors que la moitié rapportent des problèmes physiques. Il apparaît étonnant que si peu de femmes rapportent des problèmes d'ordre psychologique, car toutes les femmes rencontrées ont nommé avoir des séquelles au plan psychologique, tout comme si l'état de santé était principalement relié à la santé physique. Il apparaît à première vue qu'il est difficile pour les aînées d'associer les séquelles ou les conséquences de vivre ou d'avoir vécu de la violence à un état de santé psychologique affaibli, et ce, sans égard à l'âge.

À l'exception du nombre d'années de vie commune, les femmes des deux groupes d'âge ont un grand nombre de points en commun, quant à leurs profils socio-économiques.

LA VIOLENCE EN CONTEXTE CONJUGAL : CE QUE RAPPORTENT LES AÎNÉES

Ce qui émerge du discours des répondantes, eu égard aux formes, aux manifestations ainsi qu'aux conséquences de la violence vécue, est la place qu'occupe la violence psychologique parmi l'ensemble des types de violence rapportés. Ainsi, toutes les femmes rencontrées ont vécu de la violence psychologique qui s'est principalement manifestée autour du contrôle qu'exerce le conjoint dans plusieurs sphères de la vie des femmes, et ce, dès le début de la relation de couple.

Ce contrôle du conjoint porte sur des aspects de la vie sociale des femmes notamment le travail à l'extérieur de la maison ainsi que les relations de madame avec sa famille, ses enfants, ses proches, ses amies. De fait, les femmes qui n'ont pas eu l'opportunité d'exercer un métier, d'occuper un emploi ou encore celles qui ont dû arrêter de travailler sous la pression du conjoint ou à cause d'une santé psychologique diminuée par le contexte de violence sont, non seulement privées de relations sociales, mais elles en subissent les conséquences au plan financier. Ainsi, lorsqu'elles viennent à quitter le conjoint, elles se retrouvent sans ressources financières même si certaines d'entre elles ont grandement contribué au soutien financier de la famille sans même en avoir le contrôle. Ce qui fait en sorte que pour certaines de ces aînées, il est préférable de ne pas quitter de peur de tout perdre, car plusieurs des femmes ne connaissent pas leurs droits (Bonomi et coll., 2007).

Le réseau social affaiblit vient également du fait que le conjoint contrôle les allées et venues des femmes de sorte qu'il leur est très difficile, voire même impossible, de maintenir des contacts avec des amies, des membres de sa famille et même des enfants qui, par conflit de loyauté, ne prennent pas position pour soutenir leur mère. L'isolement que vivent ces aînées a fait dire à plusieurs d'entre elles qu'elles se sentent comme emprisonnées, qu'elles ne voient pas d'issue à leur situation. Pour certaines femmes, cette situation entraîne un état dépressif et même des idées suicidaires. Toutes ces conséquences sont aussi rapportées par plusieurs auteurs qui s'intéressent à la condition des aînées victimes de la violence psychologique de leurs conjoints (Brandl, 2000; Kim et Sung, 2001; Zinc et coll., 2005; Straka, S., Montminy, L., 2008).

Comme le soulignent plusieurs auteurs, le contrôle est non seulement la manifestation la plus souvent rapportée, mais il est également au cœur des modalités de fonctionnement du conjoint violent psychologiquement (Montminy, 2000; Fisher et coll., 2006; Teaster et coll., 2006; Bonomi et coll., 2007; Spangler et Brandl, 2007;). Bien que très présent dans la vie du couple la violence psychologique, surtout le contrôle n'est souvent pas identifié par les femmes comme étant un comportement de violence comparativement à la violence physique qui ne fait aucun doute. Si les femmes étaient sensibilisées au fait que la violence psychologique est une forme de violence conjugale, elles dévoileraient peut-être plus rapidement les situations.

En regard du dénigrement, plusieurs aspects qui concernent directement et indirectement la vie de la conjointe sont ciblés par le mépris du conjoint. Le dénigrement, sous toutes ses formes, conduit à l'atteinte de l'intégrité, de la dignité de la personne, et a comme conséquence directe de dévaloriser, diminuer, abaisser, de telle sorte que les aînées en viennent à perdre confiance en elles, à douter de leurs capacités de s'en sortir. Ces sentiments sont aussi rapportés par des auteurs (Gesino et coll.; 1982; Podnieks, 1992; Aronson et coll., 1995; Montminy, 2000; Bonomi et coll., 2007) qui décrivent les femmes âgées en situation de violence comme ayant peu d'estime d'elles-mêmes. Ainsi, il est possible de prétendre que vivre plusieurs décennies avec un conjoint méprisant peut mener à la dévalorisation de soi. De plus, il peut devenir difficile pour la personne de réagir parce qu'elle se sent impuissante à prendre sa vie en main.

Parmi les comportements de violence psychologique, les aînées rapportent aussi les menaces et plus spécifiquement les menaces de mort. Cette manifestation prend la forme de mots qui deviennent de plus en plus virulents jusqu'à l'utilisation d'armes qui crée chez la femme un climat de terreur. Ce sentiment de peur ressentie par les femmes a aussi été rapporté par plusieurs qui font un lien entre la peur et le fait que certaines femmes ne divulguent pas la violence vécue de crainte des représailles du conjoint (Mouton, 2003; Zink et coll, 2006). La honte contribue également au fait qu'il est difficile de parler de sa situation d'autant plus que certaines aînées se sentent coupables et parfois même responsables de l'agir violent du conjoint. À cela s'ajoutent des sentiments de tristesse qui accompagnent le quotidien des femmes.

Enfin, la privation d'affection et de relations sexuelles sont aussi, selon les aînées, associée à la violence psychologique du conjoint, et ce, quel que soit l'âge de ces dernières. Par ce dernier propos, il nous apparaît important de souligner que si les aînées perçoivent le manque d'affection et de relation sexuelle comme une manifestation de violence, il est essentiel que les intervenants qui travaillent auprès des aînées soient sensibilisés au fait que les femmes, même plus âgées, ont aussi des besoins à ce titre.

Bien que les manifestations et les conséquences de la violence psychologique soient semblables pour les deux groupes d'âge, il en est autrement pour la violence physique et la violence économique. Ainsi, davantage de femmes de plus de 68 ans ont vécu de la violence physique, et ce, à plusieurs reprises, contrairement aux femmes plus jeunes qui rapportent avoir vécu un ou deux épisodes de violence physique. Il importe de dire que, dans plusieurs situations, cette violence physique vécue par les aînées plus âgées a conduit à des consultations chez le médecin, des hospitalisations et ultimement elle a été l'événement déclencheur de plusieurs séparations d'avec le conjoint. Comme l'ont rapporté les répondantes, la violence physique devient de plus en plus sévère avec le temps. Étant la deuxième forme de violence la plus souvent rapportée, il y a lieu de s'inquiéter sur la sécurité des aînées et sur les conséquences à long terme de la violence physique vécue par ces femmes.

En ce qui a trait à la violence financière, en plus d'être plus souvent vécue par les aînées plus âgées, elle se manifeste différemment selon le groupe d'âge des femmes. Les femmes plus jeunes parlent d'iniquité dans le partage des dépenses et les plus âgées rapportent un contrôle soit des finances du couple ou de la possibilité de madame d'occuper un emploi, même si, tout comme les femmes plus jeunes, elles souhaitaient travailler pour exercer leur métier. Un des traits qui menace et peut distinguer les deux groupes de femmes à l'égard de la violence financière est le fait que l'avance en âge et les conséquences qui y sont associées, notamment la diminution réelle ou perçue des capacités cognitives, peut être utilisé contre la femme pour contrôler ses finances personnelles.

La violence sexuelle vécue par les femmes des deux groupes est moins souvent rapportée chez les femmes âgées de 68 ans et plus et, lorsqu'elles abordent ces comportements de violence sexuelle, elles parlent du mépris et du manque de respect du conjoint eu égard aux décisions des femmes de ne plus vouloir de relations sexuelles.

Ce qui émerge des propos des participantes est que le groupe des aînées plus âgées rapporte davantage l'escalade de la violence ainsi que la présence simultanée de plusieurs des formes de violence. La présente étude démontre qu'aucune des femmes de plus de 68 ans ne vit qu'une seule forme de violence et, cinq d'entre elles, vivent les quatre formes de violence. Ces résultats rejoignent ceux de l'étude de Bonomi et coll. (2007) sur les types, la durée, la fréquence ainsi que la sévérité de la violence vécue par les aînées en contexte conjugal.

Enfin, pour l'ensemble des femmes rencontrées, il ne fait aucun doute que la relation conjugale violente a changé le cours de leur vie en laissant des séquelles indélébiles tant au plan de la santé physique, psychologique qu'au plan de la précarité financière et d'un réseau social appauvri notamment par l'absence de contacts avec les enfants et même les petits enfants.

Tu sais, c'est grave ça, fait que là là avec tout ça, j'ai quand même petit à petit rebâtit ma confiance, mais il m'en reste des séquelles, ça je le sais, je les vois. J'ai jamais retrouvé toute la confiance en moi que j'avais, puis je la retrouverai pas. -Tracy

LES BESOINS DES AÎNÉES

Bien qu'il ait été difficile pour les participantes à la recherche de s'exprimer autour de leurs besoins, nous retenons que ce qui revient le plus souvent dans le discours, et ce, peu importe le groupe d'âge, est celui de se confier. Ce qui est possible de comprendre par ce propos, est qu'il est important pour elles de ne pas rester seules avec cette situation, même si une répondante rapporte qu'elle ne veut pas impliquer des personnes de son réseau pour ne pas briser le lien affectif qui est, sans aucun doute, important pour elle. Toutefois, « en parler » ne signifie pas seulement se confier à un proche. D'autres personnes, notamment des professionnels ou d'autres femmes qui ont vécu la même situation, peuvent apporter de l'aide sans compromettre la relation avec les proches.

La majorité des femmes des deux groupes d'âge ont rapporté le besoin d'être non seulement écoutées, mais aussi, et surtout, que l'on saisisse bien ce qu'elles vivent et que l'on ne les juge pas, que l'on ne prenne pas de décisions pour elles, mais plutôt qu'on leur apporte du soutien lorsque qu'elles prennent des décisions. Ces propos vont dans le même sens que ce que rapporte Mears, 2003 qui soutient que le jugement et les stéréotypes entretenus à l'égard des femmes plus âgées, font obstacle au fait de les reconnaître comme ayant la capacité de comprendre leur situation, de s'investir dans les actions à privilégier et de prendre les décisions qui sont les meilleures pour elles.

Ces femmes des deux groupes d'âge, ont également souligné l'importance d'être en contact avec des aînées qui ont déjà vécu de la violence conjugale. Voir d'autres femmes qui ont trouvé des moyens pour se sortir de la relation violente ou pour continuer de vivre avec le conjoint tout en améliorant leur qualité de vie, fait aussi partie des besoins exprimés par les aînées. Plusieurs auteurs (Gesino et coll., 1982; Pillemer et Finkelhor, 1988; Swift, 1988; Podnieks, 1992; Vinton, 1992; Seaver, 1996; Brandl et Horan, 2002; Brandl et coll., 2003; Montminy et Drouin, 2004) rapportent les avantages de partager avec d'autres aînées, notamment, l'établissement de relations avec d'autres femmes dans la même situation, le renforcement positif pour les efforts faits, la diminution de la stigmatisation, l'identification d'un réseau de soutien, l'évaluation plus précise des risques encourus. Les répondantes à l'étude de Mears (2003) soulignent également que le fait de pouvoir rapporter ce qu'elles vivent à d'autres personnes dans la même situation est très supportant. Toutefois, pour que les femmes puissent bénéficier des avantages de partager le vécu de violence, il est essentiel que ces rencontres soient organisées, animées par un intervenant d'expérience et réalisées dans un cadre sécuritaire.

D'autres besoins associés à l'aide professionnelle, ont été rapportés principalement par les femmes de moins de 68 ans, même si comme nous le verrons plus tard, ce sont les aînées plus âgées qui utilisent les ressources formelles en faisant appel aux professionnels. Les attentes du groupe des femmes de moins de 68 ans vis-à-vis des professionnels sont la neutralité, c'est-à-dire que ces derniers ne prennent pas position en faveur de la conjointe ou du conjoint. Ces mêmes aînées souhaitent également en connaître davantage sur la problématique de la violence conjugale pour valider ce qu'elles vivent et chercher des solutions. Pour certaines femmes, il s'agit d'être

informées sur les ressources disponibles, par exemple, si elles décident de quitter le conjoint, où peuvent-elles aller ? Pour Brandl et coll, 2006, il est essentiel d'informer les aînées sur les ressources disponibles pour leur venir en aide ainsi que sur leurs droits, afin qu'elles puissent faire des choix qui font sens pour elles et qui respectent leurs valeurs. Toujours pour le groupe des femmes de moins de 68 ans, il est essentiel que les professionnels qui peuvent leur venir en aide soient compétents, notamment pour confronter le conjoint à ses comportements violents. Elles s'expriment également sur l'importance que les professionnels connaissent la problématique qui les concerne.

Les données dont nous disposons ainsi que des résultats de recherches antérieures nous permettent de nous avancer sur des motifs qui expliquent que les aînées plus âgées éprouvent davantage de difficultés à exprimer leurs besoins. Plusieurs études ont démontré que les femmes plus âgées n'ont pas été socialisées à partager les difficultés qu'elles vivent, à tenir compte de leurs besoins (Spangler et BrandL, 2007). Plus souvent qu'autrement, on attend d'elles qu'elles se donnent pour les autres. Ainsi, les femmes de plus de 68 ans que nous avons rencontrées, ne sont pas différentes de celles qui se sont exprimées dans le cadre d'autres études.

De tels résultats, portent à réfléchir sur les conditions que nous donnons aux aînées pour leur permettre de s'exprimer. Il n'est certes pas facile pour elles de partager ce vécu difficile, quand elles ont l'impression qu'elles sont seules dans ces situations, car il faut bien le dire, elles ne peuvent se sentir concernées par les campagnes de sensibilisation qui ne montrent que des femmes plus jeunes qui sont confrontées à la violence conjugale. Ajoutons à cela le fait que bon nombre de personnes ou de groupes qui s'intéressent au bien-être des aînées, sont surpris d'apprendre que des femmes plus âgées peuvent aussi vivre de la violence conjugale. Dans notre étude, cela a constitué un réel obstacle au recrutement des femmes. De plus, puisqu'il n'existe que très peu de dépistage de la violence conjugale auprès des couples âgés (Bonomi, 2007), il est également possible que peu de portes s'ouvrent pour permettre aux aînées d'en parler. Toutes ces situations et bien d'autres encore, contribuent au fait que, même s'il est souhaitable que les aînées parlent de ce qu'elles vivent, il est bien peu probable qu'elles trouvent une écoute attentive, bien que ce soit leur plus grand souhait. Ces résultats nous invitent à réfléchir sur les conditions qui permettraient aux aînées de faire, ce que décideurs et intervenants souhaitent, exprimer ce dont elles ont besoin.

Bien que nous ayons souhaité en connaître davantage sur les besoins des aînées violentées par leurs conjoints, nous pouvons affirmer que l'écoute, le respect, la compréhension et le non-jugement sont des éléments centraux dans les demandes d'aide des répondantes. Ces attentes des aînées concernent autant la famille, les amies que les professionnels.

QUAND ET POURQUOI LES AÎNÉES CONSULTENT

Ce qui distingue, dans un premier temps, les femmes des deux groupes d'âge est le moment où elles consultent pour une situation de violence conjugale. Contrairement aux femmes plus jeunes qui demandent de l'aide en lien avec les problèmes de couple assez tôt dans la relation, les aînées plus âgées révèlent souvent pour la première fois la violence subie lors d'évènements qui les entraînent par exemple à l'hôpital. Ainsi, elles peuvent vivre de la violence pendant de nombreuses années sans la dévoiler. Ce dévoilement difficile des situations de violence conjugale a été rapporté par plusieurs auteurs (Mears, 2003; Mouton, 2003; Zink et coll, 2003) qui s'intéressent aux femmes de plus de 60 ans violentées par le conjoint.

Ce qui caractérise ces réactions des aînées, ce sont les motifs qui les amènent à réagir ainsi. De fait, fidèle à l'institution du mariage, à la loyauté envers le conjoint, à l'importance de l'unité familiale

ainsi que l'influence des valeurs judéo-chrétiennes, la majorité des aînées rencontrées ne parlent pas ou encore essaient, par différents moyens, d'impliquer le conjoint pour en arriver à préserver la relation de couple, car quitter un conjoint violent représente une source de honte et de culpabilité. Ces sentiments sont perçus par les intervenantes qui ont participé à l'étude de Montminy et Drouin (2004) comme une conséquence de la socialisation de genre de la féminité traditionnelle qui fait en sorte que les aînées seraient plus soumises au mari (Gravel et coll., 1997) et ainsi dévoileraient moins facilement une situation de violence conjugale. Toutefois, ces auteurs ne font pas de distinction entre les groupes d'âge des aînées en ce qui a trait au dévoilement alors que, dans la présente étude, on observe une différence significative. De plus, ces aînées qui consultent plus tard que le groupe des femmes plus jeunes, le font dans un contexte plutôt dramatique, comme si elles n'avaient plus le choix de faire autrement. Leur sécurité est compromise et leur état de santé est critique. Il s'agit de situations qui devraient retenir l'attention des personnes concernées par cette problématique qu'est la violence conjugale vécue par les femmes plus âgées.

Toujours en lien avec le dévoilement d'une situation de violence, les femmes plus âgées reçoivent souvent de l'aide pour le problème de violence conjugale en sollicitant des services pour tout autre problème. Il apparaît donc essentiel que les intervenants auprès de ces femmes soient attentifs aux indicateurs d'une possible situation de violence, car il s'agit vraisemblablement de situations qui se présentent assez régulièrement. Pour aller dans le sens des propos de Bonomi et coll. (2007) le dépistage des situations de violence conjugale est une étape très importante dans l'intervention auprès de ces aînées, car comme rapporté dans une étude réalisée auprès d'aînées victimes de violence psychologique en contexte conjugal, l'avance en âge est un facteur qui place les femmes dans un contexte de vulnérabilité vis-à-vis de la violence qui peut être exercé par le conjoint (Montminy, 2000) et encore plus spécifiquement si la conjointe est en perte d'autonomie (Harris, 1996; Wolf, 1996).

Enfin, les aînées plus âgées vont aussi chercher de l'aide quand elles ont pris la décision de quitter le conjoint qui a des comportements violents même s'il s'agit d'une décision bien difficile à prendre, car comme le rapporte, Spangler et Brandl, 2007, plusieurs facteurs contribuent au maintien des aînées dans une relation conjugale violente.

Quant aux femmes plus jeunes, elles disent consulter en premier lieu, pour des problèmes reliés à une relation de couple difficile, même si c'est tôt dans la relation. Elles sollicitent de l'aide pour elles-mêmes (dépression, impression d'être incapable de s'en sortir, épuisement professionnel, défense de ses droits, épisode de violence sévère) ou encore pour aider son conjoint. Ces motifs évoqués par les aînées plus jeunes, notamment pour l'épuisement professionnel, ne surprennent pas, car certaines des femmes rencontrées étaient encore sur le marché du travail ceci afin de pouvoir s'assurer d'un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins. Il apparaît également important de souligner que certaines femmes consultent pour un problème de dépression qu'elles ne relient pas toujours à la violence vécue, puisque plusieurs d'entre elles, ne perçoivent pas avoir de problème de santé.

LES RESSOURCES ET LES PERSONNES QUE LES AÎNÉES CONSULTENT

D'entrée de jeu, il faut préciser que l'ensemble des aînées rencontrées ont, à un moment ou l'autre, consulté des professionnels, des membres de la famille ou des amis en lien avec la situation de violence conjugale. Ces personnes sont venues en aide aux femmes lors de situations de crise provoquées par une violence physique grave ou une séparation, ou encore, lorsque la femme rapporte la violence subie ou que le professionnel identifie une situation de violence conjugale à travers d'autres demandes des femmes. Ces personnes sont des professionnels de disciplines

variées œuvrant dans différentes ressources ainsi que des membres de la famille immédiate (enfants, fratrie) et des proches (amis).

À travers leurs parcours de consultation, les deux groupes de femmes que nous avons rencontrées se distinguent. Tout d'abord, les femmes de plus de 68 ans sont plus nombreuses, en situation de crise, à consulter les professionnels que les femmes plus jeunes. De fait, ces aînées consultent davantage les professionnels des maisons d'hébergement et des centres hospitaliers. À ce titre, neuf femmes du groupe des femmes les plus âgées se sont retrouvées à l'hôpital, alors qu'aucune femme plus jeune n'a consulté de professionnels des centres hospitaliers en situation de crise. La difficulté de dévoiler la violence subie, les comportements de violence du conjoint qui s'accroissent avec l'avance en âge (Montminy, 2000) ainsi que l'état de santé amoindri n'est pas étrangers au fait que ces femmes obtiennent plus d'aide provenant des centres hospitaliers. Au même titre que les femmes plus jeunes, les aînées du groupe de 68 ans et plus, bien que plus nombreuses, vont en maison d'hébergement où on leur offre du support au plan psychologique ainsi que de l'accompagnement et des références à différents services.

Enfin, sans égard au groupe d'âge, les aînées utilisent le réseau formel pour répondre à leurs différents besoins selon les contextes.

Pour ce qui est du réseau informel, les aînées plus âgées ont été moins nombreuses que les femmes plus jeunes à chercher de l'aide, du support auprès des enfants, des amis ou des voisins. Cette différence entre les deux groupes d'âge pour l'utilisation des ressources informelles se manifeste principalement au niveau de la présence des amis qui est beaucoup plus marquée auprès des femmes de moins de 68 ans. De fait, sur les 15 femmes qui rapportent s'être confiées à des amis, quatre seulement sont âgées de plus de 68 ans. Des hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette situation. Plusieurs auteurs rapportent que pour les aînées, la violence en contexte conjugal, est du domaine privé. C'est une histoire de famille qui ne doit pas être exposée sur la place publique (Mouton, 2003; Vinton, 2002). On peut également prétendre que des femmes qui sont coupées de contacts extérieurs depuis longtemps, comme le sont les aînées plus âgées que nous avons rencontrées, n'ont pas entretenu de relations en dehors des quelques contacts avec la famille. Bien que l'on ne puisse établir un lien de cause à effet entre ces facteurs et le fait de garder ce secret de famille, on ne peut pas exclure les sentiments éprouvés (honte, culpabilité) et la socialisation, des décisions des aînées de ne pas dévoiler facilement la violence subie aux amis qui pourraient les juger ou encore ne pas les croire.

Quant aux femmes plus jeunes qui sollicitent le support de l'entourage pour leur venir en aide, on ne peut passer sous silence le fait que certaines d'entre elles sont encore en emploi ou encore qu'elles ne sont plus sur le marché du travail, mais, depuis moins de temps que les femmes plus âgées. Il faut le souligner, le travail à l'extérieur du milieu familial constitue pour les aînées une protection pour elles-mêmes, un lien avec le monde extérieur.

En dépit de la différence entre les deux groupes dans l'utilisation du réseau informel, chacun d'eux a souligné l'importance des enfants dans les situations de séparation, d'hébergement d'urgence, de soutien financier ou psychologique même si les aînées plus âgées ont moins recours aux enfants.

Enfin et sans égard à l'âge, retenons que les participantes ont davantage eu recours aux professionnels pour leur venir en aide. En parlant de ce qu'elles ont reçu comme aide les participantes ont précisé, ont décrit plus concrètement en quoi consistait ce support.

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES AÎNÉES VIOLENTÉES PAR LE CONJOINT

L'utilisation du terme « intervention » fait référence à toutes formes d'aide ou de services consentis aux aînées, tant par des professionnels que des proches ou des personnes de leur entourage. Le premier constat est que l'aide apportée par les professionnels vient au premier rang parmi l'ensemble des personnes impliquées dans le processus d'aide aux aînées et ce pour les deux groupes d'âge. Ces professionnels mettent à profit leurs compétences au niveau psychosocial, médical, judiciaire et juridique.

Nous utilisons au chapitre de la présentation des résultats, le terme « aide pragmatique » pour désigner des formes d'aide reçues par les femmes pour répondre à des besoins associés à la vie courante notamment, se loger, avoir une relative sécurité financière, être informé, être en sécurité. Sur le plan de l'aide dite « pragmatique », la plus importante distinction entre les deux groupes d'âge est le soutien matériel et financier dont les femmes plus jeunes jouissent en plus grand nombre. Ce soutien financier vient principalement des enfants qui, comme nous l'avons vu précédemment, sont plus présents dans l'environnement des femmes plus jeunes. Quant au besoin d'être logé et, qui plus est dans un endroit sécuritaire, les femmes plus âgées utilisent davantage les maisons d'hébergement que les femmes plus jeunes. Il faut bien sûr que ces femmes soient autonomes pour les activités de la vie quotidienne, car la plupart des maisons d'hébergement ne sont pas en mesure de recevoir des femmes qui ont des problèmes d'autonomie physique et/ou psychique (Vinton, 2002, Hightower et coll 2006). Il faut également ajouter que ce besoin de sécurité pour toutes les femmes est aussi assuré par les policiers.

Ce qui émerge également au chapitre de l'aide de type « pragmatique » est la place de l'accompagnement qui est assumé par différents professionnels notamment pour trouver un logement, pour récupérer des effets personnels au domicile familial, pour un soutien moral à la cour ou pour entreprendre des démarches administratives. En fait, ces accompagnements prennent plusieurs formes en fonction des besoins des femmes.

L'aide psychosociale, est également rapportée par les aînées, et ce, peu importe le groupe d'âge. Cette forme d'aide consentit principalement par les travailleurs sociaux des maisons d'hébergement et des CLSC portent sur la sensibilisation à la problématique de la violence conjugale. On y aborde plus spécifiquement la définition, les manifestations ainsi que le cycle de la violence en contexte conjugal. Le groupe des aînées de plus de 68 ans est particulièrement touché par cette sensibilisation, car il est plus difficile pour elle de nommer et d'identifier la violence subie. Outre ces thèmes associés à l'intervention psychosociale, les aînées ont aussi souligné que le cheminement personnel qu'elles ont fait a entraîné une meilleure estime d'elle-même. Ce dernier point concernant l'image que les femmes ont d'elles-mêmes devrait être partie prenante de tout type d'intervention, qu'elle soit de nature psychosociale, médicale, judiciaire ou juridique, car comme nous l'avons décrit précédemment, vivre dans une relation conjugale empreinte de violence pendant plusieurs décennies affecte grandement l'estime de soi. Plusieurs auteurs ont souligné que si les aînées avaient une image plus positive d'elles-mêmes, elles seraient davantage en mesure de prendre leur vie en main, et ce, quel que soit leur âge.

L'aide de type « médical » est la deuxième forme d'aide la plus souvent utilisée par les aînées. Qu'elles soient en lien direct ou indirect avec des situations de violence, 23 femmes dont 15 parmi les aînées plus âgées, ont fait appel aux médecins pour leur venir en aide soit en centre hospitalier ou en cabinet privé. Que ce soit pour un épisode de violence grave ou pour un problème de dépression ou de sommeil, un grand nombre d'entre elles se sont vu prescrire des médicaments. Bien que les ordonnances de médicaments puissent être importantes dans certaines situations plusieurs auteurs questionnent le fait que les femmes plus âgées qui vivent de la violence conjugale

se font prescrire davantage de médicaments que d'autres femmes plus jeunes. Dans une étude réalisée auprès de 64 femmes âgées de 50 à 87, dont la majorité était victime de violence conjugale, des répondantes indiquaient qu'elles s'étaient fait prescrire de la médication lorsqu'elles ont divulgué la violence à leur médecin de famille. Les résultats d'une autre étude menée par Wilke et Vinton, 2003, auprès de 398 femmes victimes de violence conjugale vont dans le même sens et montrent que les 54 répondantes âgées de 45 à 70 ans se font prescrire plus de médicaments que les répondantes âgées de 18 à 44 ans. Encore une fois on peut prétendre que vivre de longues années auprès d'un conjoint qui a des comportements violents a de nombreuses conséquences sur la santé des femmes tant au plan physique et psychique même si, plusieurs d'entre elles, ne font pas nécessairement les liens entre leur état de santé et la violence subie.

L'aide professionnelle est également dispensée au niveau judiciaire où policiers et avocats sont particulièrement impliqués. Une fois de plus les femmes plus âgées sont plus nombreuses à avoir demandé l'aide des policiers, et ce, dans plusieurs situations où leur sécurité était compromise.

Tout au long de ce chapitre, il nous a été possible d'établir des liens entre les résultats de l'étude et ce que d'autres auteurs ont également rapporté eu égard aux aînées en situation de violence conjugale. Le présent projet a ceci de particulier qu'il permet de faire des distinctions entre les deux groupes d'aînées sur plusieurs aspects de la problématique de la violence conjugale.

Parmi ces différences, nous croyons important de préciser ce qui caractérise les deux groupes. Ainsi, le groupe des aînées plus jeunes se distingue par :

- violence physique moins sévère
- violence sexuelle plus présente
- réseau social plus fort
- consultation plus précoce et davantage pour le problème de violence conjugale
- utilisation des ressources formelles et informelles

Pour les aînées plus âgées :

- violence physique grave
- plusieurs formes de violence
- isolement
- consultation très tardivement et davantage en situation de crise
- utilise l'aide professionnelle

Néanmoins, quelle que soit leurs différences, ces aînées rapportent avoir besoin :

- d'être écouté
- d'être conseillé
- d'être informé
- d'être respecté
- d'être prise au sérieux

Ainsi, la présente recherche soulève des questionnements pour lesquels nous proposons des pistes eu égard aux interventions à privilégier. À ce titre, nous formulons des recommandations pour rejoindre ces femmes, pour répondre à leurs besoins. Ces propositions rejoignent différents groupes de personnes concernées par l'intervention auprès des aînées violentées par le conjoint. Nous pensons ici, aux aînées qui vivent cette violence, aux professionnels qui doivent contribuer au dépistage, et aux intervenants qui oeuvrent auprès des femmes.

Ainsi, pour aider les aînées à dévoiler **les situations de violence**, nous sommes convaincues de l'importance de la sensibilisation à la problématique. Nous entendons par sensibilisation, une prise de conscience individuelle et collective de l'existence de la violence conjugale vécue par des femmes plus âgées. Pour y arriver, nous recommandons

- Des campagnes de sensibilisation à la violence conjugale qui rejoignent les aînées. À ce titre, et plus spécifiquement pour entrer en contact avec les aînées plus isolées et en perte d'autonomie, il faut utiliser différents moyens notamment la télévision et la radio, puisque, pour plusieurs d'entre elles, c'est le seul contact avec l'extérieur. On peut également penser à une affiche, à des dépliants disponibles dans les CLSC par exemple.
- Une conscientisation des associations, des groupes qui sont présents dans le réseau social des aînées, par exemple la FADOQ, afin de susciter une réflexion, une discussion autour d'un court documentaire, d'un vidéo qui porterait sur les formes, les manifestations, les conséquences, le cycle de la violence ainsi que l'importance du dévoilement et de l'aide disponible.

Pour aider les intervenants (travailleurs sociaux, infirmières, médecins, auxiliaires familiales, ergothérapeutes, policiers) à **dépister les situations de violence conjugale**, nous recommandons

- Un programme de formation qui permettrait aux intervenants de se familiariser avec la problématique de la violence conjugale vécue par les aînées afin de procéder à un dépistage précoce.
- La construction d'une grille de dépistage pertinente, appropriée, qui tient compte des contraintes des intervenants à travailler avec ces outils.
- Un programme de formation qui accompagne l'utilisation de la grille de dépistage

Pour aider les intervenants (travailleurs sociaux, infirmières, médecins, auxiliaires familiales, ergothérapeutes) à répondre aux besoins exprimés par les femmes **qui dévoilent les situations de violence conjugale**, nous recommandons

- Le développement d'un programme d'intervention psychosociale qui préciserait les paramètres à prendre en compte dans l'intervention individuelle. À ce titre, il nous apparaît important de préciser trois aspects sur lesquels devraient porter cette formation soit, les attitudes, les modèles d'intervention ainsi que les thèmes à privilégier en fonction de ce que les aînées nous ont partagé lors de nos rencontres. D'une part, il nous apparaît important de s'entretenir avec les intervenants de l'influence de leurs perceptions des aînées, sur les trois aspects mentionnés précédemment. Ainsi, percevoir les femmes plus âgées principalement à travers le prisme de la vulnérabilité, ne favorise pas une approche qui valorise les capacités et les forces des aînées de se sortir de la situation de violence. D'autre part, certains thèmes notamment, la conscientisation à la violence vécue, l'influence de la socialisation, l'estime de soi, la responsabilité de l'agir violent du conjoint, l'expression des émotions sont des sujets à privilégier lors des suivis individuels. Le matériel recueilli dans cette étude est précieux pour nourrir chacun des aspects présentés précédemment.

- Le développement d'un programme d'intervention psychosociale qui préciserait les paramètres à prendre en compte dans l'intervention de groupe. Tout d'abord, si nous recommandons ce type d'intervention c'est qu'il a été jugé pertinent et aidant pour des aînées qui ont participé à des groupes en maison d'hébergement. Il importe de préciser que ces interventions de groupe peuvent être réalisées ailleurs que dans les maisons d'hébergement, par exemple en CLSC, mais il doit toujours se faire dans un cadre sécuritaire pour les femmes. On ne parle pas ici d'animation dans la communauté, mais d'une intervention structurée et faite par des intervenants qui connaissent la problématique de la violence conjugale et les principes de base de l'intervention de groupe, car il s'agit d'une méthode d'intervention qui nécessite des habiletés particulières et différentes de celles utilisées en intervention individuelle. Il existe déjà quelques expériences qui ont été menées au Québec et qui pourraient servir de référence.
- Une formation qui accompagne ce programme d'intervention individuelle et de « groupe ».

La réflexion suscitée par la réalisation de cette étude, nous permet d'avancer que ces recommandations pourraient vraisemblablement avoir un impact sur le dévoilement des situations de violence, sur la diminution des conséquences graves de la violence ainsi que sur l'aide que les aînées pourraient recevoir. Car plus les femmes avancent en âge, plus la violence est sévère, moins elles ont des possibilités de s'en sortir sans conséquences graves. Enfin, nous souhaitons par l'identification des moyens proposés donner aux aînées des conditions qui leur permettront

D'en parler

Conclusion

Dans l'ensemble, les résultats font ressortir l'importance de s'intéresser à la situation des aînées violentées par le conjoint, car les conséquences associées au fait de vivre de la violence depuis de très nombreuses années sont importantes pour ces femmes. Des comportements de violence qui s'accroissent dans le temps doivent mériter toute notre attention. Récemment, Bonomi, Anderson, Reid, Carrell, Fishman, Rivara et Thompson (2007) rapportent les conséquences de la violence conjugale sur la santé des aînées qui sont de modérées à très sévères, selon le temps passé dans une situation conjugale violente. Nos résultats abondent en ce sens. Pour aider les femmes, ces auteurs invitent à identifier les aînées à risque de vivre de la violence, à dépister les situations de violence conjugale le plus rapidement possible pour éviter l'escalade des comportements violents, à établir un protocole pour intervenir auprès des femmes qui dévoilent une situation de violence. Nos résultats de recherche suggèrent, que même s'il demeure difficile pour certaines aînées de parler de leur situation, pour d'autres, il est essentiel de le faire. De fait, le tiers des participantes à notre étude, ont sollicité une entrevue pour partager avec nous leur expérience. Ce dernier propos amène à penser que le malaise à dévoiler les situations de violence peut venir des femmes, mais aussi des proches qui ont de la difficulté à accepter la situation, des intervenants qui se sentent impuissants à répondre aux besoins des aînées ou même d'une société qui comprend mal comment on peut être encore victime de violence conjugale quand on est âgé.

L'analyse des propos des répondantes plus âgées apporte à la fois un éclairage et un questionnement sur le vécu de ces dernières. Nous savons maintenant que ces femmes sont dans des situations plus problématiques que les aînées plus jeunes. Isolées par un conjoint, par un réseau social très affaibli, par une condition physique amoindrie (souvent une grande perte d'autonomie), ces aînées rencontrent beaucoup d'obstacles pour se sortir de la violence. À ce titre, il nous apparaît incontournable de s'intéresser à la situation de ces femmes. À ce jour, dans les études, les aînées constituent un seul groupe à partir du moment où elles sont âgées de 60 ou 65 ans. Cela constitue, selon nous, une limite importante à la compréhension globale de la problématique de la violence conjugale vécue par toutes les femmes de plus de 60 ans. Ainsi, si l'on veut tenir compte des deux réalités observées dans notre étude, il est important que les chercheurs et les praticiens travaillent ensemble à réaliser des recherches pour répondre aux besoins des aînées qui présentent, sur certains aspects, des vécus différents.

Outre la différence entre les deux groupes d'âge, eu égard à la condition des femmes, il importe de rappeler que les répondantes à l'étude ont, toutes sans exception, souligné l'importance de l'écoute, du respect, du non-jugement dans leurs interactions avec les proches et les intervenants. Ainsi, si l'on veut que ces valeurs si importantes pour les aînées soient prises en considération, que les femmes vivent moins de honte à rapporter la violence vécue, que les femmes hésitent moins à demander de l'aide, il apparaît maintenant essentiel de sortir du domaine privé la violence conjugale vécue par les aînées. Il faut se rappeler que la violence conjugale vécue par les aînées est aussi inacceptable que pour les femmes plus jeunes.

Au terme de cette étude, les actions que nous proposons apparaissent d'autant plus importantes que nous connaissons mieux les risques d'escalade de la violence dans le temps.

Références

- Abric, J. C. (1994). Les représentations sociales : aspects théoriques. Dans J. C. Abric (Éd.), *Pratiques sociales et représentations* (pp. 12-38). Paris: Presses universitaires de France.
- Aronson, J., Thornewell, C., & Williams, K. (1995). Wife Assault in Old Age: Coming Out of Obscurity. *La revue canadienne du vieillissement*, 14, 72-88.
- Bonnie, R.J., Wallace, R.B. (2003) *Elder mistreatment : Abuse, neglect, and exploitation in an aging America*. Washington, DC: The National Academies Press.
- Bonomi, AE., Anderson, ML., Reid, RJ., Carrel, D., Fishman, PA Rivara., FP., et Thompson ., RS(2007). Intimate Partner Violence in Older Women, *The Gerontologist*, 47, 1, 34-40
- Brandl, B. & Raymond, J. (1997), Unrecognized elder abuse victims. Older abused women, *Journal of Case Management*, 6, 62-68
- Brandl B. (2000), Power and Control: Understanding Domestic Abuse in Later life, *Abuse and neglect of Older People*, Été, 39-45.
- Brandl B. et Daniels, LC. (2002). Domestic abuse in later life. *Violence Against Women Online Resources*. Décembre 2002.
[En ligne]. <http://www.vaw.umn.edu/documents/vawnet/arlaterlife/arlaterlife.html> (page consultée le 2 décembre 2004).
- Brandl, B., et Horan, D.L. (2002). Domestic violence in later life: an overview for health care providers. *Women and Health*, 35(2/3), 41-54.
- Brandl, B, Hebert, M., Rozwadowski, J. et Spangler, D. (2003). Feeling safe, feeling strong: Support groups for older abused women. *Violence Against Women*, 9(12), 1490-1503.
- Bristowe, E., & Collins, J. B. (1989). Family Mediated Abuse of Noninstitutionalized Frail Elderly Men and Women Living in British Columbia. *Journal of Elder Abuse and Neglect*, 1, 45-64.
- Buchbinder, E, Winterstein, T. (2003). Like a Wounded Bird: Older Battered Women's Life Experiences with Intimate, *Violence, Journal of Elder Abuse & Neglect*, 15(2), 39-57.
- Fontana, A., & Frey, J. H. (1994). Interviewing: The Art of Science. Dans N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (Eds.), *Handbook of Qualitative Research* (pp. 361-376). Thousand Oaks: Sage Publications.
- Gesino, J. P., Smith, H. H., & Keckich, W. A. (1982). The Battered Woman Grows Old. *Clinical Gerontologist*, 1, 50-67.
- Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (1967). *The Discovery of Grouded Theory*. Chicago: Aldine Publications.
- Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale, prévenir dépister et contrer la violence conjugale*. Québec: Ministère de la justice.

- Grandmaison, A. (1988). *Protection des personnes âgées. Étude exploratoire de la violence à l'égard de la clientèle des personnes âgées du CSSMM*. Montréal : Centre des services sociaux du Montréal métropolitain, Direction des services professionnels.
- Gravel, S., Beaulieu, M., & Lithwick, M. (1997). Quand vieillir ensemble fait mal. *Criminologie*, 30 (2), 68-85.
- Grossman, S. F et Lundy, M. (2003). «Use of domestic violence services across race and ethnicity by women aged 55 and older. *Violence Against Women*, 9(12), 1442-1452.
- Harris, S. B. (1996). For Better or for Worse: Spouse Abuse Grown Old. *Journal of Abuse and Neglect*, 8, 1-33.
- Hightower, J., Smith, M. J., Ward-hall, C. A., Hightower, H. C. (1999). Meeting the needs of Abused Older Women? A British Columbia and Yukon Transition House Survey. *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 11(4), 39-57.
- Kim, J,Y., Sung, K,T. (2001). Marital Violence Among Korean Elderly Couples: A Cultural Residue. *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 13 (4), 73-89.
- Kvale, S. (1996). *Interviews: An Introduction to Qualitative Research Interviewing*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- L'Écuyer, R. (1990). Méthodologie développementale de contenu Méthode GPS et Concept de soi. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Laforest, J. (1997). *Gérontologie appliquée*, Québec : Éditions Hurtubise HMH Itée.
- Lamont, C. (1985). La violence à domicile faite aux femmes âgées. Dans Y. Brillon (Éd.), *Victimization and Fear of Crime among the Elderly* (pp. 83). Toronto: Butterworths.
- Lau, E. E., & Kosberg, J. I. (1979). Abuse of the Elderly by Informal Care Providers. *Aging*, 10, 229-300.
- Mc Kibben, (1988). *Programming issues regarding older battered women*. Madison, WI: Wisconsin Bureau on Aging.
- Mears, J. (2003). Survival is not enough, violence against older women in Australia, *Violence Against Women*, 9(12), 1478-1489.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16, 229-247.
- Ministère de la sécurité publique (2008). *La criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Montminy, L. (2000). *Les représentations sociales de la violence psychologique vécue par des conjointes âgées*. Thèse de doctorat non publiée. Québec : Université Laval.
- Montminy, L., Drouin, C (2004) L'intervention auprès des aînées victimes de violence conjugale en maison d'hébergement, *Intervention*, 121, 90-99.

- Montminy, L. (2006) Quand les aînées s'expriment sur la violence psychologique du conjoint, *Canadian Social Work / Travail Social Canadien*, 8(1), 67-84.
- Montminy, L. (2005). Older Women's Experiences of Psychological Violence in their Marital Relationships. *Journal of Gerontological Social Work*, 46(2), 3-22
- Mouton, C. P. (2003). Intimate partner violence and health status among older women. *Violence Against Women*, 9(12), 1465-1477.
- Murphy, C. M. & Cascadi, M. (1993) Psychological Aggression and Abuse. Dans R. C. Hampton & T. P. Gullota (Éds.), *Family Violence and Treatment*, Beverly Hills: Sage Publications
- Ockleford, E., Barnes-Holmes, Y., Morichelli, R., Morjaria, A., Scocchera, F., Furniss, F., Sdogati, C. et Barnes-Holmes, D. (2003). Mistreatment of Older Women in three European countries, *Violence Against Women*, 9(12), 1453-1464.
- Pillemer, K., & Finkelhor, D. (1988). The Prevalence of Elder Abuse: A Random Sample Survey. *The Gerontologist*, 28, 51-57.
- Pittaway, E. D., & Westhues, A. (1993). The Prevalence of Elder Abuse and Neglect of Older Adults who Access Health and Social Services in London, Ontario, Canada. *Journal of Elder Abuse and Neglect*, 5, 77-93.
- Podnieks, E. (1992). The Lived Experience. *Canadian Women Studies*, 12, 38-44.
- Podnieks, E., Pillemer, K., Nicholson, J. P., Shillington, T., & Frizzel, A. (1990). *Une enquête nationale sur le mauvais traitement des personnes âgées au Canada*. Toronto: Ryerson Polytechnical Institute.
- Pourtois, J. P., & Desmet, H. (1988). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*. Bruxelles: Pierre Mardaga.
- Rathbone-McCuan, (1984). The abused older woman: A discussion of abuses and a drape. In G. Lesnoff-Caravaglia (Ed.), *The world of the older woman* (pp.49-70). New-York: Human Services.
- Riou, D.A., Rinfret-Raynor, M. et Cantin, S. avec la collaboration de Carignan, P. et Messier, M. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*, Montréal : Institut de la statistique du Québec.
- Savoie-Zack, L. (1997). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (pp. 263-286). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Saltzman, L.E., Fanslow, J.L., Mc Mahon. P., Shelley, G.A. (1999). *Intimate partner violence surveillance: Uniform definitions and recommended data elements. Version 1.0*. Atlanta, GA: National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention.
- Shell, D. J. (1982). *Protection of the Elderly: A Study of Elder Abuse*. Winnipeg: Manitoba Council on Aging.
- Straka, S., Montminy, L (2008). Intimate Violence: Through the lens of power and control. *Journal of Emotional Abuse*. Vol 8, no 3, 255-279.

- Strauss, M. A., Gelles, R. J. & Steinmetz, S. K. (1980). *Behind Closed Doors: Violence in the American Family*. Garden City, N.Y.: Anchor Press/Doubleday.
- Strauss, A., & Corbin, J. (1990). *Basics of Qualitative Research: Grounded Theory Procedures and Techniques*. Newbury Park: Sage Publications.
- Swift, C. F. (1988). Surviving: Women's Strength through Connection. Dans M. B. Straus(Éd.), *Abuse and Victimization Across the Lifespan* (pp. 153-169). Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Teaster, P., Roberto, K., (2004), Sexual abuse of older women living in nursing homes. *The Gerontologist*, 44, 788-796
- Thériault, C. (1995). Inventaire des perceptions de personnes âgées de 70 ans et plus fréquentant un centre de jour sur la violence exercée envers les personnes âgées. Mémoire de maîtrise non publié, Université Laval, Sainte-Foy.
- Vinton, L. (1991). Abused older Women: Battered Women or Abused Elders?, *Journal of Women & Aging*, 3 (3), 5-19.
- Vinton, L. (1992). Battered Women's Shelters and Older Women: The Florida Experience. *Journal of Family Violence*, 7, 63-72.
- Vinton, L. (1999). Working with Abused Older Women from a Feminist Perspective, *Journal of Women & Aging*, 11(2-3), 85-100.
- Vinton, L. (2001). Violence against older women in C.M. Renzetti, J.L.Edleson & R.K. Bergen (Eds). *Sourcebook on violence against women*. Thousand Oaks, CA: Sage, 179-192.
- Vinton, L. (2002). *Questions and Answers about older battered women* (Prepared for the Department of Elder Affairs Web Page). Florida Department of Elder Affairs. <<http://ssw.fsu.edu/qaolderwomen/qaolderwomen.pdf>.
- Vinton, L. (2003). A model collaborative project toward making domestic violence center elder ready. *Violence Against Women*, 9(12), 1504-1513.
- Wilke, D.J, Vinton, L (2005). The nature and impact of domestic violence across age cohort. *Affilia*, 20, 316-328.
- Wolf, R. S. (1996). Elder Abuse and Family Violence: Testimony Presented Before the U.S. Senate Special Committee on Aging. *Journal of Elder Abuse and Neglect*, 8, 81-96.
- Wolf, R. S., Godkin, M. A., & Pillemer, K. A. (1986). Maltreatment of the Elderly: A Comparative Analysis. Pride Institute. *Journal of Long Term Home Health Care*, 5, 10-17.
- Wolf, R. S. (1998). Studies Belie Caregiver Stress as Key to Elder mistreatment. *Aging Today* Nov/Dec, 8-9.

- Zink, T M., Regan, S., Jacobson, C. J. & Pabst, S. (2003). Cohort, period, and aging effects. *Violence Against Women*, 9(12), 1429-1441.
- Zink, T.M., Jacobson, C. J., Regan, S.L. & Pabst, S. (2004). Hidden victims: Older women with intimate partner violence and their health care experience and needs, *Journal of Women's Health*, 13(8), 898-906.
- Zink, T.M., Fisher, B.S., Regan, S.L., Pabst, S (2005). The Prevalence and incidence of Intimate Partner Violence in older Women in primary Care Practices, *Journal Geriatric International Medecine*, 21, 884-888.
- Zink, T.M., Jacobson, C. J., Pabst, S., Regan, S.L., Fisher, B.S. (2006). A Lifetime of Intimate Partner Violence: Coping Strategies of Older Women, *Journal of Interpersonal Violence*, 5(21), 634-651.

Annexe I : Protocole de recrutement et de sécurité

Protocole de recrutement et de sécurité.

Lorsque vous identifiez une femme qui répond à nos critères :

- Tout d'abord, assurez-vous d'être seul-e avec la femme avant de lui présenter la recherche.
- Lui expliquer que son implication dans le projet nécessite une rencontre d'environ 90 minutes avec une agente de recherche. Cette entrevue pourra avoir lieu au domicile de la dame ou dans un endroit public qu'elle aura déterminé avec l'agente de recherche.
- Lui expliquer que nous assurons sa confidentialité et que seule l'agente de recherche qui fera l'entrevue aura accès aux informations qui la concerne. Nous utiliserons également des noms fictifs afin qu'il soit impossible de l'identifier dans tous les documents que nous utiliserons.
- Lui expliquer que durant l'entrevue, nous aborderons les sujets suivants avec elle : la violence exercée par le conjoint, les besoins ressentis et les services à privilégier. Par exemple, nous pourrions lui demander depuis quand le conjoint est violent avec vous ? Avez-vous obtenu de l'aide par rapport à cette situation ? Si oui, qui vous a aidé et qu'est-ce qui a été fait ?
- Spécifier à la femme qu'en tout temps, elle peut se retirer du projet et qu'elle peut ne pas répondre à toutes les questions si elle le souhaite.

Lorsque la femme accepte de participer :

- Vous pouvez transmettre ses coordonnées à nos agentes de recherche. Vous pouvez nous laisser un message si nous sommes absentes, il nous fera plaisir de contacter la femme dans les plus brefs délais.
- Si la femme souhaite absolument nous contacter elle-même, lui fournir nos coordonnées et nous aviser de sa volonté de participer à l'étude afin que nous puissions effectuer un suivi avec vous et ainsi nous assurer de sa participation.

Protocole de sécurité :

- Nous informer si elle est toujours avec le conjoint ou si elle est séparée de lui.
- Si elle habite avec le conjoint, voir à quel moment on peut la contacter en sécurité ou si on peut lui laisser un message sans la mettre en danger.
- Nous informer de la façon la plus sécuritaire de la rejoindre.
- Si la situation ne permet vraiment pas que nous puissions la rejoindre, lui offrir nos coordonnées pour qu'elle-même puisse nous contacter.

Annexe II : Schéma d'entrevue

Schéma d'entrevue

L'objectif de l'entrevue aujourd'hui est de mieux cerner la situation des aînées qui vivent de la violence en contexte conjugal. Par vos propos, nous serons davantage en mesure de comprendre le contexte de vie et les besoins des femmes vivant cette violence. Par la suite, nous pourrons faire des recommandations aux organismes et au ministère de la santé et des services sociaux afin d'améliorer l'aide offerte aux femmes âgées violentées par leur conjoint.

1. Représentation de la violence

1.1. Lorsque je vous parle de violence faite en contexte conjugal, qu'est-ce que ça veut dire pour vous?

1.2. Selon vous, comment on en arrive à être violent?

2. Contexte de la relation

2.1. Comment avez-vous rencontré votre conjoint?

2.2. Après combien de temps vous êtes-vous mariés?

2.3. Pouvez-vous me décrire votre relation avec votre conjoint?

- Résumé de leur vie (mode de vie, emploi des conjoints, nombre d'enfant, ...)

3. Histoire de violence

3.1. À partir de quel moment votre conjoint a-t-il commencé à avoir des comportements violents?

3.2. Pouvez-vous me décrire dans quelles circonstances ces comportements ont lieu (ou avait lieu si la dame est séparée ou veuve)?

- Exemples

3.3. Pouvez-vous me parler des comportements violents de votre conjoint (questionner sur chacune des formes de violence)?

- Exemples

3.4. Que faites-vous lorsque votre conjoint était violent?

3.5. Comment vous sentez-vous lorsque ça se produit?

3.6. Est-ce que la violence s'est transformée avec le temps?

- De quelle façon?

3.7. Qu'est-ce qui explique ce changement selon vous?

3.8. Qu'est-ce que la violence a changé dans votre vie?

4. Besoins des femmes?

- 4.1. Avez-vous demandé de l'aide lors des épisodes de violence?
- 4.2. Si oui, de qui et qu'est-ce qui a été fait?
- 4.3. Quelle aide avez-vous obtenu?
- 4.4. Est-ce que cette aide a répondu à vos besoins?
 - Si non, pourquoi?

Si les femmes n'ont pas parlé des services formels (du réseau de la santé et des services sociaux ou des organismes communautaires).

5. Services consultés

- 5.1. Avez-vous fait appel à des services?
 - Si oui, lesquels et pourquoi?
- 5.2. À quoi vous attendiez en demandant de l'aide à cet organisme?
- 5.3. Quelle était votre demande (comment l'avez-vous expliqué)?
- 5.4. Parlez-moi de l'accueil que vous avez reçu lors de votre demande?
- 5.5. Qu'est-ce que la personne a fait pour répondre à votre demande?
- 5.6. Êtes-vous satisfaite de ce qui a été fait? Pourquoi?
- 5.7. Qu'est-ce que vous avez apprécié dans les services?
*Reprendre pour chaque service

6. Pour terminer l'entrevue

- 6.1. À partir de vos expériences, comment croyez-vous que les personnes devraient réagir en situation de violence conjugale?
 - Pouvez-vous me donner des exemples?
- 6.2. Selon vous comment peut-on voir ou soupçonner qu'une femme âgée vit de la violence conjugale? Auriez-vous souhaité qu'une personne devine votre situation et vous aide?
- 6.3. Y a-t-il autre chose par rapport à la violence conjugale ou aux besoins des aînées qui subissent cette violence que vous aimeriez parler?
- 6.4. Avez-vous des questions à me poser en lien avec la recherche ou l'entrevue?

Merci beaucoup de votre participation!

Annexe III : Formulaire de consentement

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Nom de la participante : _____
Nom fictif attribué : _____

J'accepte de participer au projet de recherche *La violence en contexte conjugal chez les personnes âgées : une réalité particulière*, sous la responsabilité de madame Lyse Montminy, professeure à l'École de Service social de l'Université de Montréal. Les objectifs, les procédures et les implications de ma participation à ce projet de recherche m'ont été clairement expliqués par (nom de l'agente de recherche) :

Objectif général de la recherche : Développer les connaissances entourant la problématique de la violence conjugale entre les conjoints âgés à partir du point de vue des aînées victimes de cette violence.

Je comprends que ma participation à ce projet comporte les garanties et les engagements suivants :

1) Je comprends que ma participation à cette recherche consiste :

✓ à répondre à une entrevue enregistrée d'une durée d'environ 90 minutes où nous discuterons des questions relatives :

- a) aux services à privilégier
- b) aux besoins ressentis
- c) aux services à privilégier

✓ L'entrevue sera réalisée à l'endroit que j'aurai préalablement choisi avec l'agente de recherche, c'est-à-dire soit à mon domicile, au lieu de travail de mon intervenante ou à l'Université de Montréal

2) Je comprends que les informations recueillies pour cette recherche demeureront strictement confidentielles. Un nom fictif me sera attribué. Les informations recueillies seront donc codées et seules la chercheuse principale et l'agente de recherche auront accès à la liste des noms et des noms fictifs attribués, de même qu'aux informations recueillies. Seuls des résultats de groupe pourront être rendus publics et toutes les précautions seront prises pour préserver l'anonymat des participantes. Je comprends que l'anonymat et la confidentialité sont garantis dans les limites des lois canadiennes et québécoises et qu'advenant un danger grave et imminent pour moi-même ou pour autrui, l'équipe de recherche devra en informer qui de droit (article 60.4 du Code des professions).

3) Je comprends que ma participation au projet de recherche pourra me donner l'occasion de collaborer à l'avancement des connaissances et à l'amélioration des services offerts aux aînées victimes de violence conjugale.

Par contre, il est possible que le fait de raconter mon expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants. Si cela se produit, je n'hésiterai pas à en parler avec l'agente de recherche et à communiquer avec l'intervenante avec qui je suis en contact. S'il y a lieu, l'agente de recherche pourra me référer à une personne-ressource.

4) Ma participation à ce projet demeure volontaire, je peux refuser de répondre à certaines questions et je peux me retirer à tout moment, sans préjudice et sans devoir justifier ma décision. Si je choisis de me retirer de la recherche, je pourrai accepter ou refuser que les données qui auront déjà été recueillies soient conservées pour fins d'analyse.

5) Les autorisations que j'accorde à l'équipe de recherche de l'Université de Montréal ne sont valides que pour la durée du projet de recherche qui se terminera en mars 2009. Après cette date les données personnelles seront détruites; seules les données de groupe ne permettant pas de m'identifier pourront être conservées.

6) Je reconnais avoir eu le temps de poser toutes les questions que je voulais relativement au projet de recherche qui m'est présenté, en avoir saisi les objectifs et, après réflexion, j'accepte librement de participer à l'étude.

Signature du participant – de la participante

Date

Signature de la chercheuse ou de l'agente de recherche

Date

Christine Drouin : (514) 343-6111 poste 1-3735

chistine.drouin@umontreal.ca

Pour toute question concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez vous adresser à l'intervenante qui vous a proposé de participer à la recherche ou à Madame LyseMontminy, professeure à l'École de Service social de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone suivant : (514) 343-5880 ou à l'adresse courriel suivante : l.montminy@umontreal.ca

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 (les appels à frais virés sont acceptés) ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca.

Annexe IV : Questionnaire sociodémographique

Profil des aînées

Questionnaire à compléter avec la femme avant de commencer l'entrevue.

Informations sociodémographiques

1. Âge de la femme :

2. Nationalité :

3. Scolarité :

4. État de santé :

5. Type d'emploi occupé (s'il y a lieu) :

6. Revenu :

10 000 \$ à 19 000 \$

20 000 \$ à 29 000 \$

30 000 \$ à 39 000 \$

40 000 \$ à 49 000 \$

50 000 \$ et plus

Source de revenu :

7. Type de logement :

Information sur le conjoint

8. Âge du conjoint :

9. État de santé :

10. Type d'emploi occupé :

11. Revenu du conjoint :

10 000 \$ à 19 000 \$

20 000 \$ à 29 000 \$

30 000 \$ à 39 000 \$

40 000 \$ à 49 000 \$

50 000 \$ et plus

Source de revenu :

Information sur la relation conjugale

12. Statut conjugal :

13. Nombre d'années de vie commune :

14. Séparation :

15. Nombre d'enfants :

16. S'il y a lieu, est-ce qu'un des conjoints est aidant naturel?

Collection Études et Analyses

Nos partenaires fondateurs

